

# BRUXSEL BABEL

LE MULTILINGUISME A BRUXELLES : ATOUT *ET* DEFI

Memorandum du Conseil bruxellois pour le multilinguisme  
7 février 2024



Eric de Ville, *The Tower of Brussels*

## Table des matières

|                                                                             |           |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Relever un défi sans précédent.....</b>                               | <b>5</b>  |
| <b>1.1 UNE POPULATION SUPERDIVERSE ET FLUIDE .....</b>                      | <b>5</b>  |
| Un paysage linguistique bouleversé.....                                     | 5         |
| Perception et pratique .....                                                | 7         |
| Deuxième ville la plus cosmopolite du monde ? .....                         | 8         |
| Bruxelles et Brabant flamand : très différents ? .....                      | 9         |
| Une fluidité extrême.....                                                   | 10        |
| <b>1.2 UN MULTILINGUISME INCLUSIF .....</b>                                 | <b>11</b> |
| Français, néerlandais et anglais, mais pas seulement .....                  | 11        |
| Transformer obstinément des défis en atouts .....                           | 12        |
| <b>2. Mieux Accueillir : offrir des services multilingues.....</b>          | <b>13</b> |
| <b>2.1. BILINGUISME DES SERVICES .....</b>                                  | <b>13</b> |
| Le droit d’être servi dans sa langue en 1966 .....                          | 13        |
| Des primes de bilinguisme aux montants très variables.....                  | 14        |
| Un organe unique de certification des connaissances linguistiques .....     | 17        |
| La Commission permanente de contrôle linguistique .....                     | 17        |
| Comment rendre plus réaliste le bilinguisme des services .....              | 18        |
| <b>2.2 MULTILINGUISME DES SERVICES.....</b>                                 | <b>19</b> |
| Le droit d’être servi dans sa langue aujourd’hui.....                       | 19        |
| Un multilinguisme pragmatique et symbolique .....                           | 20        |
| Des primes de multilinguisme ? .....                                        | 21        |
| Mobiliser et valoriser toutes les compétences linguistiques .....           | 23        |
| Des traductions plus multilingues.....                                      | 23        |
| Soutenir l’interprétariat social .....                                      | 24        |
| <b>2.3 REGULARISER LE MULTILINGUISME .....</b>                              | <b>26</b> |
| Pas seulement les touristes .....                                           | 26        |
| En anglais pour faire court ? .....                                         | 27        |
| Bien au-delà de l’anglais.....                                              | 28        |
| Une région habilitée à régler l’emploi des langues sur son territoire ..... | 28        |
| <b>3. Mieux équiper : former des citoyens multilingues .....</b>            | <b>30</b> |
| <b>3.1. LA LANGUE PARENTALE, FONDEMENT DE TOUT APPRENTISSAGE .....</b>      | <b>30</b> |
| Politique linguistique familiale .....                                      | 30        |
| A la crèche, à la bibliothèque, à l’école .....                             | 30        |
| <b>3.2. DES ECOLES BILINGUES ? .....</b>                                    | <b>32</b> |
| Plébiscitées par les Bruxellois .....                                       | 32        |

|                                                                           |           |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------|
| La formule luxembourgeoise .....                                          | 32        |
| La formule européenne.....                                                | 33        |
| La formule bruxelloise.....                                               | 34        |
| Des écoles trilingues ? .....                                             | 35        |
| Deux systèmes côte à côte .....                                           | 36        |
| Choisir à l'aveuglette .....                                              | 37        |
| La racine du dilemme : publics semblables, environnement francophone..... | 38        |
| <b>3.4. DES DEFIS COMMUNS.....</b>                                        | <b>39</b> |
| Langue parentale, langue scolaire et <i>role models</i> .....             | 39        |
| Un réseau bi-communautaire d'enseignants bruxellois .....                 | 39        |
| <b>3.5. DEVENIR BON BILINGUE A L'ECOLE FRANCOPHONE.....</b>               | <b>40</b> |
| Renforcer l'enseignement en immersion .....                               | 40        |
| <i>Native speakers</i> et calendrier scolaire .....                       | 42        |
| S'attaquer à la pénurie des maîtres de langue .....                       | 43        |
| Hors de la classe .....                                                   | 45        |
| <b>3.6. DEVENIR BON BILINGUE A L'ECOLE NEERLANDOPHONE .....</b>           | <b>46</b> |
| Deux atouts .....                                                         | 46        |
| Attitude positive et exposition suffisante ?.....                         | 47        |
| Immersion en français ? .....                                             | 48        |
| <b>3.7. APRES L'ECOLE.....</b>                                            | <b>49</b> |
| Tester ses compétences linguistiques.....                                 | 49        |
| Chèques-langues et formations .....                                       | 50        |
| Brulingua : fantastique et gratuit mais sous-utilisé .....                | 51        |
| <b>3.8. DECOUVRIR ET APPRECIER LA CULTURE DES AUTRES .....</b>            | <b>54</b> |
| Dépasser la vision binaire de la culture bruxelloise.....                 | 54        |
| Sous-titrages et médias multilingues .....                                | 55        |
| <b>4. Pérenniser.....</b>                                                 | <b>56</b> |
| 4.1 UN « INSTITUT POUR LE MULTILINGUISME » ? .....                        | 56        |
| 4.2 UNE « CITE DES LANGUES » ? .....                                      | 57        |
| 4.3 UNE SEMAINE DU MULTILINGUISME ? .....                                 | 58        |
| 4.4 UNE CELLULE MULTILINGUISME DANS L'ADMINISTRATION REGIONALE ?.....     | 59        |
| 4.5 UN MINISTRE POUR LE MULTILINGUISME? .....                             | 59        |
| <b>Appendice .....</b>                                                    | <b>61</b> |
| LE CONSEIL BRUXELLOIS POUR LE MULTILINGUISME .....                        | 61        |
| COMPOSITION DU CONSEIL.....                                               | 61        |
| PERSONNES CONSULTEES .....                                                | 62        |
| AIDE AUX LECTEURS, AIDE DES LECTEURS.....                                 | 63        |

# En quelques mots

Ce mémorandum n'est pas un cahier de revendications. C'est un outil de réflexion visant à guider l'action, celle des mandataires politiques comme celle des citoyens. Le Conseil bruxellois pour le multilinguisme y présente ce qu'il estime important de garder en mémoire, tout au long de la législature et aux divers niveaux de pouvoir, si l'on veut

(1) mieux accueillir la population linguistiquement très diverse à laquelle les services publics bruxellois s'adressent, qu'il s'agisse ou non de résidents permanents, et

(2) mieux équiper sur le plan linguistique les habitants de Bruxelles, en tant que travailleurs, citoyens et voisins.

- **Mieux accueillir**

La configuration linguistique de la Région de Bruxelles-Capitale s'est profondément transformée depuis l'époque à laquelle les règles actuellement en vigueur ont été conçues. Le mémorandum en offre un aperçu succinct et en expose les causes. Conscient de l'ampleur du défi qui en résulte mais convaincu de la possibilité de faire de Bruxelles un modèle de la gestion de la diversité linguistique et de la promotion du multilinguisme, le Conseil présente, sur cette toile de fond, un certain nombre de recommandations.

Sans mettre en cause le privilège accordé aux deux langues historiques de Bruxelles, le Conseil recommande d'autoriser partout et d'encourager là où c'est utile une offre de services publics dans d'autres langues, à déterminer pragmatiquement en fonction de la nature du service et du public-cible et en veillant à en limiter le coût, notamment en faisant un bon usage des nouveaux outils technologiques.

- **Mieux équiper**

Pour ce qui concerne la promotion du multilinguisme, la première recommandation du Conseil est d'encourager l'ancrage de la langue parentale, quelle qu'elle soit, afin de faciliter l'apprentissage de la langue scolaire et tous les autres apprentissages. Cette recommandation implique une « politique linguistique familiale » différente de celle qui est souvent prônée pour les familles dont la langue est différente de l'école ainsi qu'une forme d'accueil de toutes les langues parentales à l'école. Elle s'applique à l'enseignement francophone comme à l'enseignement néerlandophone, dont les élèves diffèrent de moins en moins sur le plan linguistique de ceux de l'enseignement francophone. Mais cette approche doit nécessairement varier en fonction de la langue d'instruction de l'école pour tenir compte de la présence très inégale du français et du néerlandais dans l'environnement linguistique bruxellois.

Pour promouvoir l'apprentissage des deux langues officielles de Bruxelles, la grande majorité des Bruxellois dit souhaiter la création d'écoles bilingues. Ce souhait peut être partiellement satisfait, dans le cadre institutionnel actuel, par le développement de l'enseignement en immersion, tant dans les écoles néerlandophones que dans les écoles francophones. Il est particulièrement opportun du côté francophone, mais il s'y heurte à divers obstacles, dont le plus important est aujourd'hui la difficulté de recruter des enseignants néerlandophones, encore accrue par la différenciation des calendriers scolaires. La formule plus modeste d'un échange d'enseignants entre écoles francophones et néerlandophones se heurte à des

obstacles partiellement similaires. Le Conseil fait diverses propositions pour lever ces obstacles. Il recommande également la création d'un réseau bi-communautaire d'enseignant.e.s désireux d'échanger expériences et bonnes pratiques.

La connaissance de la performance des écoles bruxelloises en matière linguistique, essentielle pour éclairer le choix des parents entre enseignements francophone et néerlandophone est actuellement très superficielle. Elle doit être améliorée par l'accès aux résultats bruxellois des enquêtes PIRLS et PISA, actuellement impossible, et par des recherches complémentaires.

Pour promouvoir le multilinguisme au sein de la population adulte bruxelloise, il existe une multitude d'initiatives publiques et privées. Mais elles ne sont pas suffisamment connues de leurs bénéficiaires potentiels, et certaines sont largement sous-utilisées, en particulier la plateforme d'apprentissage en ligne Brulingua. Le Conseil recommande dès lors la création et la mise à jour permanente d'un site web qui guide toutes celles et ceux qui souhaitent étendre ou entretenir leurs compétences linguistiques.

Dans la promotion du multilinguisme, le secteur culturel et les médias ont un rôle crucial à jouer. Le Conseil recommande d'encourager toutes les initiatives culturelles bi-communautaires et d'éliminer les obstacles qui les rendent difficiles, et toutes les initiatives culturelles et médiatiques qui contribuent à motiver l'apprentissage de la langue des autres et ainsi de mieux connaître et apprécier leur culture.

- **Pérenniser**

Pour mettre à l'honneur les initiatives promouvant utilement le multilinguisme et encourager leur multiplication, le Conseil recommande l'instauration d'une « semaine du multilinguisme » annuelle analogue à la semaine de la mobilité, associant écoles et entreprises, institutions publiques et associations, experts et influenceurs. Elle pourra être l'occasion de l'attribution d'un ou plusieurs prix annuels récompensant des initiatives exemplaires.

Pour coordonner la semaine du multilinguisme, gérer efficacement le site web et soutenir la création d'un réseau bicommunautaire d'enseignants, le Conseil recommande la création, au sein de l'administration bruxelloise, d'une petite ou plusieurs cellules dédiées à cette thématique. Il recommande également la pérennisation, au sein du gouvernement bruxellois, d'un ministère pour la promotion du multilinguisme.

Le Conseil est convaincu qu'avec peu de moyens, en utilisant mieux les compétences disponibles tant dans les familles que dans les écoles et les administrations, il est possible de servir bien mieux la population bruxelloise et de la rendre bien plus multilingue et ainsi de faire de Bruxelles un modèle de la gestion de la diversité linguistique et de la promotion du multilinguisme.

# 1. Relever un défi sans précédent

## 1.1 UNE POPULATION SUPERDIVERSE ET FLUIDE

### **Un paysage linguistique bouleversé**

Depuis 2000, le Taalbarometer produit par le Brussels Informatie-, Documentatie- en Onderzoekscentrum (BRIO) de la Vrije Universiteit Brussel nous donne régulièrement une image fiable de la situation linguistique à Bruxelles. Lors de chaque édition, un échantillon d'environ deux mille adultes bruxellois permet de détecter la présence d'une centaine de langues parentales différentes. On sait donc que le nombre de langues présentes à Bruxelles n'est pas inférieur à une centaine. Mais on sait aussi qu'il est nettement supérieur, et cela pour trois raisons.

Premièrement, la nomenclature a tendance à regrouper sous un même vocable des idiomes qui doivent être considérés comme des langues distinctes — le darija des Bruxellois d'origine marocaine, par exemple, est aussi éloigné de l'arabe des Emirati que l'espagnol l'est de l'italien. Deuxièmement, certaines personnes interrogées n'osent pas mentionner qu'elles ont pour langue parentale une langue dont on leur dit parfois que ce n'est pas une « vraie » langue — l'amazigh ou le créole, par exemple. Troisièmement et surtout, des centaines de milliers de Bruxellois ne sont pas inclus dans l'échantillon, et beaucoup d'entre eux parlent d'autres langues que celles que l'échantillon a pu détecter, par exemple quelques-unes des centaines des langues minoritaires de l'Inde ou du Congo.

Les principales langues présentes à Bruxelles figurent dans le tableau ci-dessous, avec les chiffres fournis par le Taalbarometer le plus récent. Par « langue parentale », il faut ici entendre la ou les langues parlées par le répondant en famille dans son enfance. Les Taalbarometers l'identifient en demandant quelle ou quelles langues le répondant parle ou parlait avec ses parents et quelle ou quelles langues ses parents parlent ou parlaient entre eux. Les chiffres relatifs à la connaissance d'une langue sont basés sur l'auto-évaluation des répondants. Ils ont le choix entre “Je ne connais pas la langue”, “Je connais quelques mots et expressions dans la langue”, “Je me débrouille raisonnablement dans la langue”, “Je maîtrise correctement la langue”, “Je maîtrise parfaitement la langue ». La catégorie « bien ou très bien » agrège les deux dernières réponses.

**Tableau 1**  
**Principales langues présentes à Bruxelles (2017)**

|             | comme<br>langue<br>parentale<br>unique | comme la<br>ou une des<br>langues<br>parentales | comme<br>langue connue<br>bien ou<br>très bien |
|-------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Français    | 52.2 %                                 | 73.0 %                                          | 87.1 %                                         |
| Néerlandais | 5.6 %                                  | 16.3 %                                          | 16.3 %                                         |
| Arabe       | 4.6 %                                  | 8.9 %                                           | 9.1 %                                          |
| Espagnol    | 1.7 %                                  | 3.0 %                                           | 4.9 %                                          |
| Italien     | 1.3 %                                  | 2.2 %                                           | 3.5 %                                          |
| Portugais   | 1.2 %                                  | 1.5 %                                           | 2.1 %                                          |
| Polonais    | 1.2 %                                  | 1.3 %                                           | 1.3 %                                          |
| Allemand    | 1.1 %                                  | 2.7 %                                           | 3.2 %                                          |
| Anglais     | 1.1 %                                  | 2.6 %                                           | 34.4 %                                         |
| Roumain     | 1.1 %                                  | 1.4 %                                           | 1.5 %                                          |
| Turc        | 0.7 %                                  | 1.3 %                                           | 1.3 %                                          |

**Source :** *Taalbarometer 4 (Tableaux 4 et 21 + chiffres inédits communiqués par Rudi Janssens).*

**NB :** *Le Taalbarometer 4 de la VUB est l'enquête la plus récente sur la situation linguistique en Région de Bruxelles-Capitale. Les données ont été collectées en 2017 et sont présentées et analysées dans Rudi Janssens, Meertaligheid als opdracht, VUB Press, 2018. Les résultats d'un Taalbarometer 5, en préparation, seront disponibles au cours de l'année 2024.*

Au fil du temps, cette diversité linguistique a eu tendance à s'intensifier par une diminution de la concentration de la compétence linguistique dans quelques langues, suite notamment à l'élargissement de l'Union européenne en 2004 et à une immigration importante et diverse en provenance de l'Afrique subsaharienne. A l'exception de l'anglais et du portugais, les huit langues les mieux connues en 2000, y compris les deux langues officielles de la Région, ont reculé en 2017 en pourcentage de la population (Tableau 2).

**Tableau 2**  
**Bruxelles 2000-2017: langues connues bien ou très bien**

|             | 2000   | 2017   |
|-------------|--------|--------|
| Français    | 95.5 % | 87.1 % |
| Néerlandais | 33.3%  | 16.3 % |
| Anglais     | 33.3%  | 34.4 % |
| Arabe       | 10.1%  | 9.1 %  |
| Allemand    | 7.1%   | 3.2 %  |
| Espagnol    | 6.9%   | 4.9 %  |
| Italien     | 4.7    | 3.5 %  |
| Portugais   | 1.4%   | 2.1 %  |

**Source :** *Taalbarometers 1 et 4 (Tableau 4)*

### Perception et pratique

Les informations utiles pour la question du multilinguisme que les Taalbarometers fournissent ne portent pas seulement sur les langues parentales et la connaissance des langues. Elles permettent aussi, entre autres, de se faire une idée de la manière dont les Bruxellois se perçoivent eux-mêmes. Cette perception semble se modifier encore plus vite que la réalité. Ainsi, la proportion des Bruxellois qui se décrivent comme multilingues était en 2017 quatre fois plus élevée que celle de ceux qui se décrivent comme bilingues français-néerlandais, alors qu'elle était à peine plus élevée six années auparavant (Tableau 3).

**Tableau 3**  
**Bruxelles 2011-2017: auto-perception des Bruxellois**

|                  | 2011   | 2017   |
|------------------|--------|--------|
| Unilingues       | 35.3 % | 25.7 % |
| Bilingues FR/NL  | 18.3%  | 9.0 %  |
| Bilingues autres | 22.2%  | 27.9%  |
| Multilingues     | 24.2%  | 37.4%  |

**Source :** *Taalbarometer 4 (Tabel 17)*

**NB :** *Ces chiffres visent à saisir l'identification linguistique, pas la compétence linguistique auto-évaluée (comme dans le Tableau 2). Ils reflètent les réponses à la question : « Vous considérez-vous comme unilingue, bilingue, etc. ? »)*

L'évolution de la pratique effective des langues peut aussi diverger significativement de l'évolution des compétences. Les Taalbarometers fournissent des informations sur l'usage

des différentes langues dans divers contextes. Ainsi, alors que la compétence (auto-déclarée) du néerlandais est en net déclin (Tableau 2), son usage (également auto-déclaré) dans les magasins est en augmentation encore plus nette. (Voir Tableau 4.)

**Tableau 4**

**Usage des langues dans les magasins**

|             | 2000  | 2017  |
|-------------|-------|-------|
| Français    | 92.6% | 95.8% |
| Néerlandais | 8.7%  | 29.1% |
| Anglais     | 0.7%  | 14.6% |

**Source :** Taalbarometer 4 (tableau 75)

**Deuxième ville la plus cosmopolite du monde ?**

La grande diversité linguistique bruxelloise illustrée par le Tableau 1 est dans une large mesure le produit d'une augmentation rapide de la part de la population bruxelloise d'origine étrangère. Selon un tableau souvent cité du [World Migration Report 2015](#), Bruxelles serait, avec 62%, derrière Dubai (83%) et devant Toronto (46%), la deuxième ville la plus cosmopolite du monde, selon le critère de la proportion d'habitants nés avec une autre nationalité que la nationalité du pays où la ville se trouve. Le chiffre utilisé pour Bruxelles par l'International Organization for Migration (IOM) correspond cependant à la municipalité de Bruxelles-Ville, donc seulement un grand quartier de notre ville. En toute équité, c'est à des quartiers de même ampleur de Londres ou New York, sans doute au moins aussi « cosmopolites », qu'il aurait fallu comparer Bruxelles en ce sens plus étroit. Utiliser — plus logiquement — le chiffre correspondant à la Région aurait fait chuter Bruxelles au niveau de Toronto, mais ne l'aurait pas pour autant éjectée du top mondial — ni de la première place européenne.

L'office belge de statistique Statbel a publié des chiffres permettant de se faire une idée plus précise et plus récente de la « cosmopolitisation » de Bruxelles, en utilisant un critère plus large pour catégoriser un Belge comme étant « d'origine étrangère ». Selon ce critère, pour ne pas être « d'origine étrangère », il ne suffit pas d'être né Belge. Il faut que ses deux parents soient nés Belges. Les « Belgo-Belges » en ce sens ne constituent aujourd'hui plus qu'un quart de la population de la région bruxelloise. (Voir Tableau 5).

**Tableau 5**  
**Population bruxelloise selon la nationalité et l'origine**  
**(en milliers d'habitants)**

|      | Total     | Belgo-Belges | Néo-Belges  | Etrangers   | Total Néo+Etr |
|------|-----------|--------------|-------------|-------------|---------------|
| 2010 | 1.090.000 | 394 (36.1%)  | 368 (33.8%) | 327 (30.0%) | 695 (63.8%)   |
| 2020 | 1.218.000 | 313 (25.7%)  | 476 (39.1%) | 430 (35.3%) | 906 (74.4%)   |

**Source :** <https://statbel.fgov.be/nl/themas/bevolking/herkomst#figures>

**NB:** Les “Belges” sont ici les personnes ayant la nationalité belge, qu’elles aient ou non en outre une nationalité étrangère. Les « Belgo-Belges » sont les Belges dont les deux parents sont nés Belges. Les « néo-Belges » sont les Belges dont au moins un parent n’est pas né Belge. Les « étrangers » sont ceux qui n’ont la nationalité belge ni exclusivement ni conjointement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la proportion de non-Belges avait encore augmenté (36.9%). Nous ne disposons pas d’une répartition des Belges entre « Belgo-Belges » et « néo-Belges » plus récente que celle figurant dans le tableau.

#### Bruxelles et Brabant flamand : très différents ?

Il est éclairant de comparer ces chiffres à ceux de la province qui entoure la Région de Bruxelles-Capitale (Tableau 6). Alors que la population bruxelloise était encore inférieure de plus de 50.000 habitants à celle du Brabant flamand en 2000, elle la dépasse aujourd’hui de plus de 60.000 habitants. Le pourcentage de « Néo-Belges » est plus de deux fois supérieur à Bruxelles à ce qu’il est en Brabant flamand et le pourcentage d’étrangers plus de trois fois. Les Belgo-Belges forment encore trois quarts de la population en Brabant flamand alors qu’ils n’en forment plus que le quart à Bruxelles. Mais en raison principalement de déménagements en provenance de Bruxelles, la démographie du Brabant flamand évolue rapidement dans le même sens (voir Tableau 6).

**Tableau 6**  
**Population du Brabant flamand selon la nationalité et l'origine**  
**(en milliers d'habitants)**

|      | Total     | Belgo-Belges | Néo-Belges  | Etrangers   | Total Néo+Etr |
|------|-----------|--------------|-------------|-------------|---------------|
| 2010 | 1.077.000 | 887 (82.4%)  | 109 (10.1%) | 81(7.5%)    | 190 (17.6%)   |
| 2020 | 1.155.000 | 841 (72.8%)  | 193 (16.7%) | 122 (10.6%) | 315 (27.3%)   |

**Source :** <https://statbel.fgov.be/nl/themas/bevolking/herkomst#figures>

Il est dès lors intéressant de comparer la situation linguistique en Brabant flamand, et en particulier dans la périphérie immédiate de Bruxelles. C'est ce que permettent de faire les deux Taalbarometers que le centre BRIO de la VUB a consacrés au *Vlaamse Rand*, l'ensemble de dix-neuf communes entourant Bruxelles (dont Asse, Vilvorde, Tervuren et les six communes à facilités linguistiques). Selon les derniers chiffres disponibles, le français y gagne du terrain, à n'en pas douter en raison des déménagements en provenance de Bruxelles. En termes relatifs, la connaissance du néerlandais y est en recul, comme à Bruxelles mais beaucoup plus légèrement. De ce fait, la proportion de bilingues français-néerlandais est bien plus élevée dans les dix-neuf communes de la périphérie flamande de Bruxelles que dans les dix-neuf communes de la Région dite bilingue de Bruxelles-Capitale (voir Tableau 7).

**Tableau 7**  
**Bruxelles et Vlaamse Rand: langues connues bien ou très bien**

|                                | Bruxelles |        | Vlaamse Rand |       |
|--------------------------------|-----------|--------|--------------|-------|
|                                | 2012      | 2017   | 2013         | 2018  |
| Français                       | 88.5%     | 87.1 % | 77.2%        | 79.6% |
| Néerlandais                    | 23.1%     | 16.3 % | 69.6%        | 68.5% |
| <i>Français et néerlandais</i> | 20.8%     | 13.6%  | 51.1%        | 51.7% |
| Anglais                        | 29.7%     | 34.4 % | 44.2%        | 50.0% |

**Source :** *Taalbarometers 3 et 4, Rudi Janssens, Meertaligheid als opdracht, VUB Press 2020 (tableaux 4 et 18) ; Taalbarometers Rand 1 et 2, Rudi Janssens, De Rand vertaald, VUB Press, 2019 (tableaux 5, 6, 7 et 10)*

### Une fluidité extrême

Pour comprendre l'ampleur du défi linguistique auquel Bruxelles est aujourd'hui confronté, c'est cependant encore une autre donnée qui est la plus importante : l'extrême fluidité de la population bruxelloise. Depuis le début du siècle, près d'un million et demi de personnes se sont installées officiellement à Bruxelles, la plupart en provenance de l'étranger, et près d'un million quatre cent mille l'ont quittée, la plupart vers l'une des deux autres régions du pays (voir Tableau 8).

**Tableau 8**  
**Région de Bruxelles-Capitale 2000-2022 : arrivées et départs**  
**Population au 1/1/2023: 1.222.637**

|                     | Arrivées  | Départs   | Solde     |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|
| De/vers l'étranger  | 947.016   | 535.699   | 411.317   |
| De/vers la Belgique | 529.091   | 832.793   | - 303.702 |
| Total               | 1.476.107 | 1.368.492 | 107.615   |

**Source:** <https://ibsa.brussels/themes/population/mouvement-de-la-population>

**NB:** Les chiffres reflètent des mouvements, pas nécessairement des personnes distinctes. Des personnes arrivées à Bruxelles peuvent en être reparties pendant cette période, et inversement.

Lorsque les principales dispositions réglant le régime linguistique bruxellois ont été conçues il y a un demi-siècle, il n'était pas déraisonnable de supposer que la population bruxelloise était relativement stable et qu'elle était composée d'une majorité de francophones, d'une minorité de néerlandophones et d'une catégorie marginale d'immigrants récents en voie d'assimilation à l'une ou l'autre des deux communautés linguistiques officiellement reconnues, principalement la communauté francophone majoritaire. Les chiffres cités ci-dessus montrent non seulement à quel point cette image est déconnectée de la réalité linguistique actuelle de Bruxelles. Ils suggèrent aussi qu'avec le temps cette déconnexion ne peut que s'accroître.

## 1.2 UN MULTILINGUISME INCLUSIF

### Français, néerlandais et anglais, mais pas seulement

A nos yeux, il importe dès lors d'accepter que cette grande diversité linguistique fait irréversiblement partie de la réalité bruxelloise et d'en tirer les conséquences. Il ne peut plus s'agir aujourd'hui de l'ignorer ou de tenter de l'étouffer en oeuvrant pour la pleine absorption de chaque Bruxelloise et chaque Bruxellois dans l'une ou l'autre de nos deux communautés linguistiques officiellement reconnues. Il s'agit au contraire de faire de cette grande diversité linguistique un ingrédient central de notre identité bruxelloise, de notre sentiment d'appartenir à la communauté des Bruxellois, quelles que soient notre ou nos langues familiales. Et il s'agit de comprendre, de valoriser et d'exploiter la richesse des opportunités culturelles, sociales et économiques que cette diversité offre.

A cette fin, la promotion du multilinguisme, de la maîtrise par chacun de plusieurs langues, est essentielle. En raison des rôles économiques, sociaux et politiques que le français, le néerlandais et l'anglais jouent à Bruxelles, la promotion de la connaissance de ces langues y mérite une attention particulière. Une bonne maîtrise de ces langues est aujourd'hui très inégalement répartie en fonction de l'origine sociale, de la ou des langues parentales et du statut socio-économique. A Bruxelles plus qu'ailleurs, une démocratisation de la compétence

dans ces trois langues est un impératif de justice sociale, d'accès équitable à l'emploi, à la vie politique et culturelle et à de nombreuses autres dimensions de la vie sociale.

Mais la valorisation et le renforcement de la compétence dans toutes les autres langues parentales présentes à Bruxelles n'est pas moins importante. D'abord parce que la maîtrise de ces langues par de nombreux Bruxellois leur permet d'entretenir des liens forts, personnels et matériels, avec leurs communautés d'origine. Ensuite parce que les liens ainsi maintenus sont susceptibles de favoriser des coopérations économiques et culturelles bénéfiques tant à Bruxelles qu'aux régions d'origine. Enfin parce que, loin de le desservir, une bonne maîtrise de sa propre langue parentale, quelle qu'elle soit, est extrêmement précieuse pour l'apprentissage d'autres langues, en particulier celui de la langue scolaire, et pour tout apprentissage ultérieur. Il s'agit, dans chaque contexte particulier, de trouver un équilibre approprié dans le développement parallèle de la ou les langues parentales et de la ou les langues scolaires.

### **Transformer obstinément des défis en atouts**

Transformer inlassablement cette diversité linguistique en un atout grâce à une promotion multidimensionnelle du multilinguisme est une tâche essentielle pour une ville-région destinée à accueillir un flux continu de nouveaux arrivants intra- et extra-européens. La valorisation, la maîtrise et l'usage des langues sont fondamentaux pour en faire un succès. Dans un monde où les identités ethniques et linguistiques continuent à se faire meurtrières, l'effort d'apprendre humblement la langue de l'autre, l'appréciation de la culture qui y est liée, ou même seulement l'apprentissage et l'usage de langues communes constituent des antidotes puissants. Ils permettent de mieux s'écouter, se comprendre, se respecter, de s'appropriiser, de briser les stéréotypes, de dissoudre la méfiance, d'ouvrir de nouveaux horizons, de bâtir des solidarités plus larges. Capitale d'un état trilingue et d'une Union multilingue, laboratoire dont l'expérience est susceptible de profiter à d'autres villes et d'autres régions, Bruxelles a le devoir de montrer la voie. Et elle en a la capacité.

Au service de cette tâche, d'innombrables initiatives émanant tant des pouvoirs publics que de la société civile sont déjà chaque jour à l'œuvre à Bruxelles. Sous le titre [Multilinguisme à Bruxelles](#), une cartographie approfondie en a été élaborée par le Brussels Studies Institute en 2020. Mais un immense potentiel reste inutilisé. Dans les pages qui suivent, nous décrivons brièvement ce qui est en place et proposons aux divers niveaux de pouvoir des mesures qui doivent permettre de mieux accueillir une population linguistiquement diverse et de mieux l'équiper linguistiquement.

## 2. Mieux Accueillir : offrir des services multilingues

### 2.1. BILINGUISME DES SERVICES

#### Le droit d'être servi dans sa langue en 1966

Conçue pour l'essentiel dans les années 1960, la législation déterminant le régime linguistique des services publics bruxellois était avant tout motivée par le souci de garantir à chaque Bruxellois « le droit d'être servi dans sa langue », et donc en particulier de veiller à ce que la minorité néerlandophone puisse jouir de ce droit au même degré que la majorité francophone.

Le texte de base est l'[arrêté royal du 18 juillet 1966](#) « coordonnant les lois sur l'emploi des langues en matière administrative ». Il s'applique aux « services locaux », c'est-à-dire principalement aux services fournis par les dix-neuf communes, leurs centres publics d'aide sociale (CPAS) et les hôpitaux publics (aujourd'hui St Pierre, Brugmann, Bordet, Reine Fabiola, Iris-Sud), à l'exception des « établissements dont l'activité culturelle intéresse exclusivement un groupe linguistique », notamment les crèches, bibliothèques et centres culturels communaux. Les institutions d'enseignement relèvent pour leur part des Communautés, où un régime linguistique unilingue est en vigueur.

Cette législation a été complétée par la [loi du 16 juin 1989](#) « portant sur diverses réformes institutionnelles », qui concerne les services publics fournis au niveau de la Région dans son ensemble, soit le Service Public Régional de Bruxelles (SPRB) et ses composants (notamment Bruxelles Synergie, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Logement, Bruxelles Finances et Budget), l'administration de la Commission communautaire commune (COCOM), récemment rebaptisée Vivalis, les Organismes d'intérêt public (OIP) Actiris (emploi) et Iriscare (protection sociale) et les entreprises publiques actives dans la Région: la Société des Transports Intercommunaux Bruxellois (STIB), Bruxelles Propreté, le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU) et le SAMU social.

Le principe général est que l'ensemble des institutions bruxelloises, qu'elles soient communales ou régionales, doivent pouvoir fournir leurs services tant en néerlandais qu'en français, sans que chaque agent doive nécessairement avoir une connaissance des deux langues. Cette obligation vaut également des entités privées chargées par les pouvoirs publics d'une mission d'intérêt général. Il s'agit par exemple des services d'urgence des hôpitaux privés ou, des mutualités dans leur fonction de gestion de l'assurance soins de santé obligatoire, et des syndicats dans leur fonction de gestion des indemnités de chômage.

En outre, la [législation de 1966](#) requiert de chaque agent des communes et CPAS à l'exception du « personnel de métier ou ouvrier » une connaissance écrite au moins élémentaire des deux langues et, pour les agents en contact avec le public, une connaissance orale au moins élémentaire des deux langues. Cette obligation vaut aussi pour des services régionaux desservant une clientèle « locale », par exemple pour les agents de la STIB assignés aux guichets, mais pas pour les chauffeurs de bus, et pour les agents des antennes

locales d'Actiris. Une connaissance appropriée des deux langues est également requise, dans tous les services communaux et régionaux, pour les postes de direction dont les occupants seront amenés à évaluer des subordonnés unilingues.

### **Des primes de bilinguisme aux montants très variables**

En vue d'attirer et de retenir suffisamment d'agents satisfaisant les exigences linguistiques et plus largement en vue de contribuer à garantir à chaque Bruxellois « le droit d'être servi dans sa langue », un système de primes de bilinguisme a été introduit pour l'ensemble des services publics bruxellois, à l'exclusion des services de la Commission communautaire française (COCOF) et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC), dont le régime est supposé unilingue.

Ces primes de bilinguisme sont maintenant financées par l'Etat fédéral dans le cadre d'un « Fonds de financement du rôle international et de la fonction de capitale de Bruxelles » créé par une [loi du 10 août 2001](#). Cette dotation fédérale de 25 millions d'euros (indexés) par an est répartie entre les entités communales et régionales en proportion du nombre d'agents ayant réussi l'épreuve linguistique appropriée. Elle est payée avec un retard qu'explique la nécessité de vérifier les données communiquées par les diverses institutions bruxelloises. Un arrêté royal détaille chaque année la répartition, entité par entité. A titre d'exemples, le Service Public Régional de Bruxelles (SPRB), Actiris et la Ville de Bruxelles ont reçu par cette voie pour 2020 un subside de plus de 2 millions d'euros chacun, les communes d'Anderlecht et de Schaerbeek, Actiris, l'hôpital Brugmann, le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU) et Bruxelles Environnement plus d'un million (Voir Tableau 9 pour un aperçu agrégé relatif à l'année la plus récente pour laquelle les subsides ont été octroyés, ainsi qu'à une année plus ancienne à titre de comparaison.).

**Tableau 9**  
**Subventions fédérales pour les primes de bilinguisme dans les services publics bruxellois**

|               | 2012       | 2020       |
|---------------|------------|------------|
| Communes:     | 10.488.000 | 11.121.000 |
| CPAS:         | 5.303.000  | 4.614.000  |
| Hôpitaux:     | 4.046.000  | 3.177.000  |
| SPRB:         | 1.563.000  | 2.871.000  |
| Actiris:      | 801.000    | 2.165.000  |
| SIAMU:        | 1.642.000  | 1.823.000  |
| Autres Région | 1.076.000  | 2.265.000  |
| COCOM         | 85.000     | 0          |
| TOTAL         | 25.000.000 | 28.044.000 |

**Sources:** Arrêtés royaux attribuant des subventions pour le financement des primes linguistiques en faveur des institutions et services bruxellois du 23 mai 2013 et du 11 décembre 2023.

**Calculs :** CBM.

**NB :** Pour l'année 2021, 4900 agents communaux et 2084 agents des CPAS bruxellois ont perçu une prime de bilinguisme. (Source : Bruxelles Pouvoirs locaux, tableau récapitulatif au 1<sup>er</sup> mars 2022.) Pour l'année 2022, 3620 membres du personnel des institutions régionales (y compris Actiris, SIAMU, etc.) ont bénéficié de cette prime. (Source : talent.brussels.)

Chaque entité répartit à sa guise la dotation fédérale qui lui est attribuée entre les agents ayant réussi l'épreuve pour la deuxième langue officielle, pour autant que le montant total ainsi distribué soit au moins égal à la dotation reçue. Certaines entités distribuent cette dotation de manière égalitaire, par exemple 150 euros par mois à temps plein (2011, hors index) dans les hôpitaux publics. D'autres ont choisi des montants qui varient fortement en fonction du rang des agents. Ainsi, les primes payées par la Ville de Bruxelles varient selon le diplôme et le grade hiérarchique de 270 euros (pour les agents de rang E1) à 3.682 euros (pour les agents de rang A11) hors index par an à temps plein. A l'index 2.04 de décembre 2023, ces montants correspondent à 46 et 625 euros bruts par mois. Sur les 4500 personnes que compte le personnel de la Ville de Bruxelles, 955 bénéficient actuellement d'une prime de bilinguisme. La plupart des autres travaillent dans des services unilingues (crèches, bibliothèques, etc.) où le bilinguisme n'est pas requis. (Source : Ville de Bruxelles.)

Pour ce qui concerne le service public régional au sens large (Service public régional de Bruxelles, Actiris, Bruxelles-Environnement, etc.), le montant des primes est fixé par un [arrêté](#) du gouvernement de Bruxelles-Capitale (21 mars 2018). Il s'élève à 600, 2400 ou 3200 euros hors-index selon le niveau de compétence défini par les normes européennes. A l'index 2.04 de décembre 2023, ceci correspond à 102, 408 et 544 euros bruts par mois. Au cours de la présente législature, 1043 agents du Service public régional de Bruxelles (SPRB) ont bénéficié de cette allocation, plus de 50% dans le cadre francophone, plus de 85% dans le cadre néerlandophone. (Voir Tableau 10.)

**Tableau 10**  
**Nombres d'agents du Service Public Régional de Bruxelles (SPRB)**  
**bénéficiant d'une prime de bilinguisme en 2023**  
**et proportion dans le personnel de chaque catégorie**

| Niveau         | Cadre francophone |       | Cadre néerlandophone |       |
|----------------|-------------------|-------|----------------------|-------|
| A (master)     | 344               | 60.0% | 158                  | 91.9% |
| B (bachelor)   | 124               | 39.7% | 55                   | 87.3% |
| C (secondaire) | 100               | 38.9% | 76                   | 83.5% |
| D (autre)      | 19                | 15.2% | 19                   | 54.3% |
| TOTAL          | 587               | 51%   | 308                  | 87%   |

**Source :** *Parlement bruxellois, Question écrite n°666 du député Mathias Vanden Borre au ministre Sven Gatz.*

Enfin, les policiers bruxellois ont également droit à une prime de bilinguisme, qui n'est pas financée par la dotation fédérale sus-mentionnée. 1689 d'entre eux, sur un total de plus de 7000, en bénéficiaient en 2023. Le montant mensuel brut varie de 89.25 à 223.11 euros par mois hors-index, soit (à l'index 2.04) de 182 à 455 euros par mois. (Source : ZPZ BruWest, Direction Personnel & Organisation).

A noter que les montants des primes bruxelloises sont dans l'ensemble sensiblement supérieurs à ceux des primes attribuées aux fonctionnaires fédéraux ([BOSA – Allocations et indemnités](#)). En fonction de la raison pour laquelle le test est requis et en fonction de sa difficulté (connaissance « élémentaire » ou « suffisante ») le montant de ces primes va de 20 euros dans le cas d'« examens linguistiques à subir lors de certains recrutements » jusqu'à 110 euros bruts par mois hors-index dans le cas d'« examens linguistiques pour l'admission dans le cadre bilingue » ce qui correspond, à l'index 2,04 de décembre 2023, à des montants variant de 48 à 224 euros par mois.

A noter également que les primes de bilinguisme octroyées au personnel communal et régional ne sont plus que partiellement couvertes par la dotation fédérale. Ainsi, selon les chiffres de talent.brussels, le personnel des institutions régionales (y compris Actiris, SIAMU, etc.) a bénéficié de primes de multilinguisme pour un montant total de 14.459.000 euros en 2022. Ce montant est à comparer à la dotation fédérale totale de 9.124.00 euros octroyée à ces mêmes institutions régionales pour l'année 2020 (voir Tableau 9 supra, compte non tenu des communes, des CPAS et des hôpitaux). L'indexation de la dotation ne suffira manifestement pas à combler l'écart entre ces deux montants. Cet écart sans doute croissant, joint à la grande disparité quant à la manière dont les primes sont distribuées en fonction de l'institution, devrait inciter à réfléchir à la fonction de ces primes et à la manière d'en user de la manière la plus efficace.

## Un organe unique de certification des connaissances linguistiques

En vertu des [lois coordonnées du 18 juillet 1966](#), les épreuves de langue dont le succès qualifie un agent pour un poste requérant le bilinguisme ou donne droit aux primes de bilinguisme sont organisées par le Bureau de sélection de l'autorité fédérale SELOR, aujourd'hui rebaptisé Travaillerpour.be. Elles font appel à des jurys normalement constitués de trois personnes, pour la plupart extérieures à l'administration. Les certificats sont catégorisés en référence à un [arrêté royal du 8 mars 2001](#). Pendant les onze premiers mois de 2023, 6498 certificats ont été délivrés, principalement à des agents bruxellois et fédéraux. Les catégories principales figurent dans le Tableau 11.

**Tableau 11**  
**Certificats délivrés par Travaillerpour.be en 2023**  
**Catégories principales**

|            | Langue française | Langue néerlandaise |
|------------|------------------|---------------------|
| Article 7  | 177              | 210                 |
| Article 8  | 1755             | 1468                |
| Article 9  | 643              | 386                 |
| Article 10 | 399              | 276                 |
| Article 12 | 183              | 82                  |
| Article 14 | 97               | 176                 |

**Source :** SPF BOSA, Recrutement et Développement

**NB :** Certificats délivrés du 1<sup>er</sup> janvier au 24 novembre 2023

Article 7 = examen linguistique se substituant au diplôme (ou à la déclaration du directeur d'école) en vue de la détermination du régime linguistique de la personne.

Article 8 = examen linguistique à subir lors de certains recrutements

Article 9 = examen linguistique à subir par le personnel en contact avec le public.

Article 10 = examen linguistique à subir par des agents en contact avec le personnel ouvrier.

Article 12 = examen linguistique pour l'admission dans le cadre bilingue

Article 14 = examen linguistique à subir par les titulaires d'emplois affectés à l'ensemble des services établis à l'étranger.

## La Commission permanente de contrôle linguistique

Les communes et les Centres publics d'aide sociale bruxellois — pas les hôpitaux ni les institutions régionales ni non plus les services de police depuis la création des six zones de police par la réforme de 2001 — doivent soumettre leurs décisions de recrutement au vice-gouverneur de la région de Bruxelles-Capitale. Celui-ci suspend annuellement plus de 2000 nominations pour non-respect [lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative de 1966](#). Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale doit en principe

annuler ces nominations. Les suspensions ne sont cependant que rarement suivies d'effet, faute de candidats satisfaisant les conditions linguistiques.

La Commission permanente de contrôle linguistique (Vaste Commissie voor Taaltoezicht) a une compétence plus large. Relevant du ministère fédéral de l'intérieur, elle doit contrôler le respect de l'ensemble des [lois coordonnées](#) sur l'emploi des langues en matière administrative de 1966 et des lois qui y font référence, et ce pour l'ensemble du pays. Conformément à l'article 60 de ces lois, elle comprend un président sans droit de vote désigné par la Chambre, cinq membres choisis à la proportionnelle par le Parlement de la Communauté flamande (soit actuellement 2 N-VA, 1 VB, 1 Open VLD, 1 CD&V), 5 membres choisis à la proportionnelle par le Parlement de la Communauté française (soit actuellement 2 PS, 1 MR, 1 Ecolo, 1 PTB) et un membre choisi par le Parlement de la Communauté germanophone.

La Commission rend des avis et examine des plaintes, parfois en deux groupes séparés si les affaires à traiter concernent les régions unilingues, dans la plupart des cas conjointement lorsque les affaires concernent la région bilingue de Bruxelles-Capitale (ou les communes à statut spécial). Celles-ci excèdent largement les premières en nombre. Et bon nombre d'entre elles concernent le non-respect des exigences de bilinguisme s'imposant aux services publics bruxellois.

### Comment rendre plus réaliste le bilinguisme des services

Pour satisfaire à ces exigences, la difficulté consiste à attirer et stabiliser suffisamment d'agents possédant la compétence requise en néerlandais. La solution ne se trouve ni dans une diminution des attentes, ni dans une augmentation du montant des primes. Attirer des néerlandophones n'est pas facile en raison du coût du logement à Bruxelles, du souhait d'éviter les navettes et de la possibilité pour eux de trouver un emploi en Flandre. De plus la perspective de devoir travailler dans un milieu où la plupart des contacts ont lieu en français est perçu comme un facteur négatif par certains. Créer un climat de travail convivial où la présence de néerlandophones est perçue par les collègues comme une chance pour pouvoir pratiquer le néerlandais et découvrir l'autre communauté peut aider.

La stratégie la plus prometteuse consiste cependant à tabler sur l'apprentissage du néerlandais par les Bruxellois. Plus de cent agents communaux suivent actuellement des cours à Huis van het Nederlands. En outre, plusieurs institutions offrent des formations linguistiques à leur personnel. Ainsi, la Société des transports intercommunaux bruxellois (STIB) a initié en 2018 un taalPLANlangues combinant une plateforme de test et d'apprentissage en ligne fourni par Altissia avec des cours en présentiel (pendant les heures de travail ou en dehors) et des tables de conversation. Pour sa part, le réseau des hôpitaux Iris a initié un plan langues en 2006, en commençant par le néerlandais pour les services d'urgence, puis pour les services d'accueil. En 2012 elle a rendu disponible pour tout le personnel une plateforme d'apprentissage en ligne (HOPITAAL, aujourd'hui intégré dans la e-learning iris-Academy), d'abord seulement pour le néerlandais, ensuite aussi pour l'anglais et le français. 748 membres du personnel en ont fait usage en 2022. En outre, le plan offre des cours de langue sur le site et pendant les heures de travail. Pour l'année 2022-23, 589 membres du personnel étaient inscrits pour le

néerlandais, 162 pour l'anglais et 27 pour le français. Ces initiatives doivent être encouragées et développées.

Mais c'est surtout beaucoup plus tôt, dans le cadre scolaire, que cet apprentissage doit être intensifié et rendu plus efficace (voir chapitre 3 ci-dessous). Certes, beaucoup de celles et ceux qui apprennent le néerlandais dans les écoles bruxelloises iront s'installer en Flandre ou trouveront un emploi ailleurs que dans les services publics bruxellois, mais seul un apprentissage précoce plus efficace du néerlandais à Bruxelles peut espérer élargir durablement la base de recrutement d'un personnel communal et régional suffisamment bilingue au sens traditionnel des deux langues officielles de Bruxelles.

## 2.2 MULTILINGUISME DES SERVICES

### Le droit d'être servi dans sa langue aujourd'hui

Vu le changement profond du paysage linguistique bruxellois, « le droit pour chaque Bruxellois d'être servi dans sa langue maternelle » — ou à tout le moins dans une langue qu'on comprend — ne peut cependant plus avoir la même signification qu'en 1966. Le souci de servir correctement dans leur langue les usagers dont la langue parentale unique est le néerlandais reste un objectif prioritaire pour des raisons qui ne tiennent pas principalement à leur poids numérique (déclinant) au sein de la population bruxelloise. Ce souci se justifie aussi, notamment pour les hôpitaux, les pompiers ou la police, par le fait que la périphérie immédiate de Bruxelles est située en Flandre et par le fait que plus de 200.000 personnes viennent quotidiennement de Flandre pour travailler à Bruxelles, que ce soit dans l'administration fédérale, flamande ou bruxelloise ou dans le secteur privé. Et il se justifie peut-être encore plus que Bruxelles est et prétend rester la capitale d'un pays où le néerlandais est la langue parentale majoritaire et qu'elle a tout intérêt à préserver des liens forts avec chacune de ses deux grandes régions.

La diversification linguistique de la population bruxelloise force cependant à dépasser ce regard étroitement binaire sur ce que doit être une administration équitable et performante des services publics. D'après le *Taalbarometer*, seuls 5.6% des Bruxellois sont néerlandophones au sens où ils ont le néerlandais pour langue parentale unique (voir Tableau 1). Ils sont en outre pour la plupart capables de communiquer efficacement en français. En revanche, 10.2% des résidents bruxellois ne sont capables de communiquer efficacement ni en français ni en néerlandais. (Voir Tableau 12.)

**Tableau 12**  
**Proportion des Bruxellois disant parler bien ou très bien**

|                                                      | 2000         | 2017         |
|------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>le français</b>                                   | <b>95.6%</b> | <b>87.1%</b> |
| <b>le néerlandais</b>                                | <b>33.4%</b> | <b>16,2%</b> |
| le français et le néerlandais                        | 32.8%        | 13.6%        |
| le français et/ou le néerlandais                     | 96.0%        | 89.8%        |
| ni le français ni le néerlandais                     | 4.0%         | 10.2%        |
| <b>l'anglais</b>                                     | <b>33.4%</b> | <b>34.5%</b> |
| le français et l'anglais                             | 33.2%        | 30.6%        |
| le français et/ou l'anglais                          | 96.7%        | 91.1%        |
| ni le français ni l'anglais                          | 3.3%         | 8.9%         |
| le néerlandais et l'anglais                          | 16.6%        | 7.5%         |
| le néerlandais et/ou l'anglais                       | 50.1%        | 43.3%        |
| ni le néerlandais ni l'anglais                       | 49.9%        | 56.7%        |
| <b>le français et le néerlandais et l'anglais</b>    | <b>16.4%</b> | <b>6.2%</b>  |
| le français et/ou le néerlandais et/ou l'anglais     | 97.0%        | 92.4%        |
| <b>ni le français ni le néerlandais ni l'anglais</b> | <b>3.0%</b>  | <b>7.6%.</b> |

*Source : Taalbarometers 1 et 4 (Tableau 18)*

*Calculs : CBM.*

### Un multilinguisme pragmatique et symbolique

Une diffusion efficace de l'information et un accès équitable aux services publics exigent dès lors un régime sensiblement plus ouvert que celui qui est actuellement en vigueur. C'est du reste déjà dans cette direction que le gouvernement de Bruxelles-capitale proposait de s'engager en 2019. Dans sa [déclaration de politique générale](#) pour la législature 2019-2024 (Axe 3, point 6), on peut lire : « *Le Gouvernement valorisera les connaissances linguistiques des agents d'accueil en indiquant les langues qu'ils parlent. Les citoyens pourront ainsi être aidés et orientés dans une autre langue, sans préjudice sur la prestation de services qui restent garantis en français et en néerlandais.* » Cette stratégie ne s'est guère matérialisée jusqu'ici. Mais il importe de la mettre en œuvre résolument, selon des modalités qui peuvent différer d'un secteur à l'autre.

Autoriser et encourager, sans pour autant imposer, des pratiques multilingues doit en effet permettre d'améliorer significativement la communication entre prestataires et bénéficiaires des services publics bruxellois et ainsi d'en améliorer l'efficacité à faible coût. La direction Easy.Brussels du Service Public Régional de Bruxelles a pour mission de repenser la communication des services régionaux du point de vue de l'utilisateur. Une telle mission doit nécessairement prêter une attention primordiale au fait que beaucoup d'utilisateurs ne maîtrisent aucune des deux langues officielles de la région et qu'en raison de l'extrême fluidité relevée

plus haut il ne s'agit pas là d'un phénomène transitoire mais d'une caractéristique structurelle dont tous les services publics bruxellois, communaux comme régionaux, doivent tenir compte bien plus qu'ils ne le font aujourd'hui.

Outre son impact pragmatique en termes d'efficacité, le régime linguistique adopté par les services publics a aussi une fonction symbolique. Un régime multilingue peut être interprété comme manifestant la volonté de Bruxelles d'assumer pleinement sa fonction de capitale de l'Union européenne. Il peut aussi être interprété comme témoignant un égal respect, dans les limites de contraintes matérielles et humaines évidentes, à toutes les langues parlées par les usagers de services publics bruxellois, qu'ils soient ou non des résidents permanents.

Mais elle ne peut pas être interprétée comme signalant qu'il est inutile, pour celles et ceux qui s'installent durablement dans la Région, d'en apprendre les deux langues officielles. Au contraire, les lieux où des services multilingues sont fournis doivent aussi être des lieux où l'on est systématiquement informé des possibilités d'apprentissage de langues à Bruxelles et encouragé à en faire usage. Repenser les services publics du point de vue des usagers sur le plan linguistique, c'est aussi veiller à ce que ces services les guident efficacement pour mieux s'équiper sur ce plan.

### Des primes de multilinguisme ?

Dans sa version la plus ambitieuse, la promotion du multilinguisme des services publics bruxellois implique qu'on récompense par une prime le multilinguisme des agents. Outre les primes de bilinguisme français-néerlandais, les agents du Service Public Régional de Bruxelles et de divers autres services publics bruxellois peuvent également percevoir une prime s'ils peuvent prouver la connaissance d'une langue des signes, « pour autant qu'ils soient affectés à un service en contact avec le public ou à un service dans lequel cette connaissance est utile à la communication au sein du service ».

La police bruxelloise montre qu'il est possible d'aller beaucoup plus loin. Pour être admis à l'école de police, il faut réussir trois épreuves éliminatoires dans la langue de sa scolarité. Une fois engagé, un policier qui réussit l'épreuve SELOR (aujourd'hui Travaillonspour.be) pour la seconde langue officielle perçoit, comme ailleurs, une prime de bilinguisme en complément de son salaire. En 2022, le nombre de policiers bruxellois bénéficiant de cette prime était de 1689, soit environ un quart du total. A condition d'avoir préalablement rempli la condition pour obtenir cette prime de bilinguisme, les policiers bruxellois peuvent percevoir en outre jusqu'à deux primes supplémentaires s'ils réussissent, pour une des autres langues considérées comme pertinentes par la zone de police où ils travaillent, une épreuve organisée par un organisme agréé. Le montant de cette prime est fixé à 25% du montant le plus faible des primes de bilinguisme. 1632 policiers bruxellois ont obtenu cette prime pour l'anglais, soit presque tous ceux qui l'ont obtenue pour la deuxième langue officielle. Une soixantaine de policiers ont obtenu cette prime pour d'autres langues, principalement l'allemand et l'espagnol, mais aussi l'arabe et le turc. (Voir Tableau 13)

**Tableau 13**  
**Primes attribuées aux policiers bruxellois 2022**

| ZONES     | BXL  | Ouest | Uccle | Midi | Nord | Montgomery | TOTAL |
|-----------|------|-------|-------|------|------|------------|-------|
| Allemand  | 12   | 3     | 0     | 3    | 0    | 4          | 22    |
| Anglais   | 624  | 115   | 60    | 365  | 419  | 49         | 1632  |
| Arabe     | 2    | 4     | 0     | 2    | 0    | 0          | 8     |
| Espagnol  | 0    | 10    | 0     | 8    | 0    | 1          | 19    |
| Italien   | 0    | 0     | 0     | 1    | 0    | 0          | 1     |
| Turc      | 3    | 1     | 0     | 3    | 0    | 0          | 7     |
| Signes    | 2    | 1     | 0     | 0    | 0    | 0          | 3     |
| TOTAL     |      |       |       |      |      |            |       |
| PRIMES    | 643  | 134   | 60    | 382  | 419  | 54         | 1692  |
| POLICIERS | 2602 | 855   | 534   | 947  | 1012 | 561        | 7233  |

**Source :** Ecole de police de la Région de Bruxelles-Capitale.

*BXL = Bruxelles Ville et Ixelles*

*Ouest = Molenbeek, Koekelberg, Jette, Ganshoren, Berchem*

*Uccle = Uccle, Auderghem, Watermael-Boitsfort*

*Midi = Anderlecht, Forest, St Gilles*

*Nord = Schaerbeek, Evere, St Josse*

*Montgomery = Etterbeek, Woluwe St Lambert, Woluwe St Pierre*

**NB :** chiffres 2023 pour les zones Midi et Nord.

Afin de stimuler le multilinguisme de terrain, il est souhaitable de généraliser cette pratique, dans la mesure du possible, à l'ensemble des services publics bruxellois, qu'ils relèvent, directement ou indirectement, de la Région, de la Commission communautaire commune, des Communes ou des CPAS. La commune de Woluwé Saint Lambert semble être la seule, jusqu'ici, à s'être engagée dans cette voie. Pour des postes nécessitant la connaissance de langues étrangères, elle offre une prime de 250 euros par an aux membres de son personnel faisant preuve d'une connaissance de l'anglais, de l'allemand, de l'arabe, du chinois, de l'espagnol, de l'italien ou du polonais.

Au contraire des primes pour le bilinguisme français-néerlandais, ces primes communales pour d'autres langues ne sont pas financées par la dotation fédérale. Comme cette dotation fédérale provient d'un « Fonds de financement du rôle international et de la fonction de capitale de Bruxelles », il serait cependant légitime qu'une partie de cette dotation soit affectée à des primes permettant à Bruxelles de mieux jouer son « rôle international ».

## Mobiliser et valoriser toutes les compétences linguistiques

Ces primes de multilinguisme ne sont pas possibles financièrement dans tous les services, et elles ne sont pas indispensables pour aller de l'avant. Avec ou sans primes, il est partout possible de visibiliser et valoriser les compétences linguistiques multiples des prestataires de services en contact avec la population, des préposés aux guichets des CPAS aux infirmiers des hôpitaux. C'est ce que fait par exemple l'entreprise privée Brussels Airport à l'aide de badges indiquant en quelles langues son personnel maîtrise suffisamment pour pouvoir communiquer dans ces langues avec les usagers : les deux langues officielles et toute autre susceptible d'être utile. Une telle pratique n'a pas seulement l'avantage d'informer directement l'utilisateur des langues qu'il lui est possible d'utiliser mais aussi celui d'informer les collègues de l'aide linguistique à laquelle ils peuvent faire appel en cas de besoin.

Outre sa contribution à l'efficacité du service, une telle pratique permet aussi de signaler publiquement que la connaissance des langues associées à l'immigration ne doit pas être perçue comme un handicap mais comme un atout. Au même titre que toute autre qualification, les compétences linguistiques allant au-delà des deux langues officielles doivent également pouvoir être prises en compte lors d'engagements ou de promotions lorsqu'elles sont pertinentes pour le service public concerné.

Cette mobilisation et cette valorisation du multilinguisme des agents vaut tout autant pour les services publics bruxellois officiellement unilingues, du fait qu'ils relèvent de la Communauté française, de la Communauté flamande, de la Commission communautaire française (COCOF) ou de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC). Elles s'y sont du reste déjà frayé un chemin sous la pression de la réalité bruxelloise. Ainsi, Bruxelles-Formation, qui relève de la COCOF, accueille les personnes en demande de formation en plusieurs langues. Et dans un "[Visietekst Taalbeleid](#)" du 25 novembre 2010, la VGC affirmait déjà : *"In Nederlandstalige initiatieven kunnen andere talen functioneel worden gebruikt. Dat betekent dat men een andere taal als hulpmiddel gebruikt, dat vertalingen mogelijk zijn, dat men respect heeft voor de taalvrijheid tussen de deelnemers onderling."*

Le développement de cet accueil multilingue est particulièrement important dans les institutions de soins, depuis les structures agréées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et Opgroeien (qui inclut notamment Kind en Gezin et Jongerenwelzijn) jusqu'aux maisons de repos, en passant par les maisons médicales et les hôpitaux publics et privés, qu'ils relèvent des communes, des communautés ou de la Commission communautaire commune (COCOM). L'efficacité de la communication avec une population très différemment et inégalement équipée sur le plan linguistique et la qualité des soins qui y est associée doivent primer sur la fidélité à un unilinguisme ou un bilinguisme rigides qui leur font obstacle.

## Des traductions plus multilingues

Cette perspective générale affecte également la pratique des traductions au sein de l'administration bruxelloise. La direction Traduction du Service Public Régional de Bruxelles (SPRB) traduit principalement du français vers le néerlandais, la plupart des textes étant

produits en français. Pratiquement tout le reste consiste en traductions du néerlandais vers le français (voir Tableau 14). Certaines de ces traductions sont à usage interne, les autres à usage externe. En tout cas pour les traductions vers le néerlandais à usage interne, il est légitime de se poser la question de savoir si elles sont toutes utiles et si, dans les limites du même budget, il ne serait pas préférable de consacrer davantage de ressources à la traduction dans d'autres langues de documents, formulaires, sites webs, etc. destinés à un public extérieur.

**Tableau 14**  
**Traductions effectuées par la direction Traduction**  
**du Service Public Régional de Bruxelles**

|      | Vers le néerlandais | Vers le français | Vers l'anglais | Vers d'autres langues |
|------|---------------------|------------------|----------------|-----------------------|
| 2021 | 82%                 | 15.1%            | 2.8%           | 0.1%                  |
| 2022 | 83.1%               | 14.7%            | 2.2%           | 0                     |
| 2023 | 84.2%               | 12.4%            | 3.4%           | 0                     |

**Source :** *SPRB, Direction Traductions*

Pour répondre plus efficacement à ces besoins multilingues dans les limites budgétaires, un usage systématique des logiciels de traduction automatique est bien sûr indispensable et du reste déjà solidement ancré dans la pratique des traducteurs du SPRB, désormais plus réviseurs que traducteurs. Dans le cadre du projet Optiris visant à optimiser l'organisation de l'administration bruxelloise, ce développement serait utilement couplé avec le développement de synergies entre tous les services, y compris communaux. La qualité de la traduction automatique peut être fortement améliorée si les algorithmes d'intelligence artificielle peuvent mobiliser un corpus spécifique contenant tout le jargon juridique, administratif et autre communément utilisé dans les textes typiquement soumis aux services de traduction. La construction et la mise en commun d'un tel outil par l'ensemble des services publics bruxellois doivent permettre de faire place, à budget donné, à la multiplication de traductions de qualité vers d'autres langues que le français et le néerlandais

### Soutenir l'interprétariat social

Si les compétences linguistiques de leur personnel ne suffisent pas à répondre aux besoins de leur public, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), l'Office régional de l'emploi (Actiris), les Centres publics d'aide sociale, les hôpitaux, les maisons médicales, etc. doivent pouvoir faire appel, comme ils le font aujourd'hui, à des interprètes sociaux. Les services de ces interprètes sont actuellement fournis par trois associations sans but lucratif : Brussel Onthaal - Bruxelles Accueil (BOBA), le Service de Traduction et d'Interprétariat en milieu social Bruxellois (SeTIS Bruxelles) et, pour la langue des signes, Infosourds (SISB). SeTIS travaille exclusivement avec quelques dizaines de salariés, la

plupart sur des contrats précaires, BOBA principalement avec des centaines de bénévoles et d'indépendants, Infosourds avec une quinzaine d'indépendants et de salariés (voir Tableau 15). Pour être interprète social, il faut avoir suivi une formation de 110 heures offerte par l'Université de Mons (pour les salariés du SeTIS) ou une formation initiale de 40 heures (pour les indépendants et bénévoles de Brussel Onthaal et Bruxelles Accueil).

**Tableau 15**  
**Traducteurs et interprètes sociaux**  
**Effectifs en 2022 (hors appui administratif)**

| Interprètes et traducteurs | SeTIS | BOBA | SISB | TOTAL |
|----------------------------|-------|------|------|-------|
| Contrats stables           | 17    | 0    | 4    | 21    |
| Contrats précaires         | 64    | 20   | 1    | 74    |
| SMART                      | 2     | 11   | 0    | 13    |
| Indépendants               | 0     | 311  | 10   | 321   |
| Bénévoles                  | 0     | 735  | 0    | 735   |
| TOTAL                      | 83    | 1077 | 15   | 1175  |

**Source:** *SeTIS, BOBA, SISB*

Le SeTIS fournit de l'interprétation entre le français et une quarantaine de langues, principalement dans le domaine de la santé (y compris la prévention et la santé mentale). BOBA fournit de l'interprétation entre le français, le néerlandais ou l'anglais et environ 120 langues, principalement dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile. Pour des raisons qui tiennent à la fluidité croissante de la population bruxelloise, la demande pour ces services a augmenté considérablement ces dernières années (voir Tableau 16). Le financement provient environ pour moitié de subventions publiques en provenance de diverses institutions bruxelloises, et pour moitié de facturations aux demandeurs de services (Fedasil, Actiris, hôpitaux, associations, etc.), avec des tarifs qui varient en fonction inverse des subventions accordées par les institutions dont relèvent ces demandeurs. Ces ASBL sont demandeuses d'un cadre réglementaire intersectoriel commun qui permettrait une harmonisation des pratiques et des statuts, que ce soit pour les salariés, pour les indépendants ou pour les bénévoles.

**Tableau 16**  
**Interprètes sociaux : demandes et prestations**

|                   | 2011     |             | 2021     |             |
|-------------------|----------|-------------|----------|-------------|
|                   | Demandes | Prestations | Demandes | Prestations |
| Brussel Onthaal   | 8.273    | 7.349       | 26.763   | 21.973      |
| Bruxelles Accueil | 3.524    | 3.300       | 15.866   | 13.520      |
| SeTIS             | 22.572   | 17.143      | 40.732   | 26.576      |

**Source :** *SeTIS, BOBA.*

Au cours des dernières années, l’usage de l’intelligence artificielle a engendré une amélioration impressionnante de la qualité de l’interprétation automatique, pas seulement de la traduction automatique. Leur usage doit permettre de faciliter considérablement la communication à faible coût lorsque prestataires et bénéficiaires de services publics n’ont pas de langue commune. Il ne pourra cependant jamais se substituer au recours aux interprètes, qui jouent un rôle d’assistant social et de médiateur interculturel au moins autant que de linguiste. Mais il est souhaitable, pour faciliter et alléger leur travail, que les interprètes soient formés à un usage optimal de ces nouveaux outils, et qu’une part de leurs tâches consiste à initier prestataires et bénéficiaires des services publics à cet usage. Une combinaison intelligente des moyens humains et technologiques doit permettre de satisfaire une demande croissante d’une manière efficace et financièrement soutenable. Le [communicatiegids](#) élaboré par Huis van het Nederlands fournit d’utiles balises.

## 2.3 REGULARISER LE MULTILINGUISME

### Pas seulement les touristes

La mobilisation et la valorisation des compétences multilingues des agents des pouvoirs publics bruxellois recommandées plus haut n’est pas aisément conciliable avec la législation en vigueur. Selon les [lois coordonnées](#) sur l’emploi des langues en matière administrative de 1966, l’usage d’autres langues que le français ou le néerlandais par les services publics locaux n’est autorisé que dans des « centres touristiques » et pour des communications destinées aux touristes. Toutefois, cette exception à l’usage exclusif de la langue officielle est formulée dans un article (11 §3) qui ne concerne que les régions unilingues. Heureusement, la jurisprudence a étendu cette exception « par analogie » à la Région bilingue de Bruxelles-Capitale, à condition que les informations orales ou écrites soient d’abord communiquées en français et en néerlandais.

Ainsi, la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB) est formellement autorisée à recourir à l’anglais pour les lignes à destination de l’aéroport de Bruxelles, du Musée de Tervueren ou de la Gare du Midi, mais pas pour des arrêts de bus considérés comme fréquentés seulement par un public « local ». Depuis plusieurs années, la STIB communique néanmoins systématiquement en anglais, en plus du néerlandais et du français, estimant sans doute — à juste titre à nos yeux — que ces distinctions sont inapplicables sur le

territoire qu'elle sert. En raison des institutions et organisations internationales dont elle regorge, c'est aujourd'hui tout Bruxelles qui est parcouru par des visiteurs étrangers qui n'ont pas à être des touristes pour mériter d'être accueillis aussi bien que possible sur le plan linguistique. Plutôt que d'essayer vainement de le freiner, il s'agit aussi de légaliser l'usage de l'anglais pour tous les transports en commun et autres services de mobilité partagée sur le territoire de Bruxelles.

Par ailleurs, la communication des pouvoirs publics s'effectue aujourd'hui à titre principal par des moyens que le législateur de 1966 ne pouvait pas imaginer. Plusieurs institutions bruxelloises n'ont pas tardé à ajouter une version anglaise de leur site web. Certaines, du reste, le font très bien, comme la Ville de Bruxelles ou la Direction Economie et emploi de l'administration régionale. Au-delà de la mise à disposition d'informations, des formulaires et procédures principalement utilisés par des associations internationales, des demandeurs d'asile, des diplomates, des fonctionnaires d'organisations supranationales, des chercheurs étrangers, etc. doivent pouvoir être rendus disponibles et traitables en anglais et éventuellement dans d'autres langues d'usage fréquent. Irisbox, le guichet électronique des administrations de la Région bruxelloise, est déjà navigable en anglais. Si les formulaires qu'on peut y télécharger étaient disponibles en anglais, ce serait encore mieux.

### En anglais pour faire court ?

Le recours à une langue tierce offre aussi parfois le moyen d'éviter une duplication inconfortable de l'appellation d'initiatives ou d'institutions. On s'en tire parfois avec Bozar, Batibouw, Cinematek, Bootik ou Zinneke Parade. Mais l'anglais offre souvent une alternative moins artificielle tout en restant intelligible pour l'immense majorité des Bruxellois : Brucity, visit.Brussels, hub.brussels, safe.brussels, easy.brussels, Urban, Equal, Good Move, Smart Move, Good Living, etc. Langue hybride, à la fois germanique et romane par son lexique et sa syntaxe, l'anglais peut être considéré comme un mélange de français et de néerlandais. Son usage offre dès lors souvent une manière commode, acceptable de part et d'autre, d'écourter les appellations ou d'éviter le choix entre les deux langues officielles, ne fût-ce que quant à l'ordre de leur utilisation.

Il importe cependant que le recours fréquent à des appellations anglaises ne soit ni conçu ni perçu comme un pas dans la direction d'un remplacement des deux langues historiques de Bruxelles, ni comme exprimant une soumission à la culture britannique ou américaine. Pour cette dernière raison, l'usage du drapeau britannique par de nombreux sites web pour désigner la langue anglaise est particulièrement malheureux —comme l'est du reste l'usage des drapeaux néerlandais, français et allemand pour désigner nos deux langues officielles. Utiliser les initiales FR, NL, DE et EN, comme le font les institutions européennes et, le plus souvent, nos institutions régionales, est aussi efficace tout en évitant des amalgames inappropriés.

Le recours à une appellation anglaise doit bien plutôt être conçu et perçu comme avalisant l'idée selon laquelle la population bruxelloise ne se réduit plus à une juxtaposition de francophones et de néerlandophones et comme exprimant une ouverture résolue à l'Europe et au monde. Le recours à une langue tierce pour éviter la double appellation peut du reste

parfois se porter sur une autre langue que l'anglais tout en restant suffisamment intelligible. Par exemple, si on avait utilisé le mot italien « Borsa » pour désigner le Palais de la Bourse récemment rénové, on aurait évité une querelle coûteuse sur l'ordre des appellations française et néerlandaise sur sa façade.

### Bien au-delà de l'anglais

Comme pour les contacts avec les usagers, dont il a déjà été question plus haut, il n'y a pas de bonne raison de se limiter à l'anglais. Certes, l'anglais est, dans de nombreux contextes, la langue qu'il est le plus évident d'ajouter au français et au néerlandais s'il n'y a place (ou financement) que pour une seule autre langue. Il en est ainsi parce que l'anglais est de loin la deuxième langue la plus largement connue à Bruxelles, parce qu'elle est la langue dominante au sein et autour des institutions européennes et parce qu'elle est la langue la plus communément parlée, fût-ce à un niveau élémentaire, par les nouveaux arrivants de tous types. Mais il y a beaucoup d'autres contextes dans lesquels d'autres langues peuvent et doivent être ajoutées ou avoir priorité.

Ainsi, des affiches ou toutes-boîtes relatifs au ramassage des immondices, aux projets de mobilité ou à la santé publique, par exemple, pourront atteindre plus facilement leurs objectifs s'ils sont formulés dans les principales langues des quartiers concernés. À Anvers, les instructions relatives au COVID ont été rapidement diffusées en onze langues. Bruxelles a été plus lent à oser s'aventurer au-delà du français et du néerlandais, auxquels la législation l'oblige en principe à se limiter. Heureusement, elle l'a fait également, d'abord au niveau de la Région et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC), puis au niveau communal. Vu l'urgence, les vigiles de la législation linguistique n'ont pas protesté. Mais les crises collectives aigües ne sont pas les seules circonstances dans lesquelles l'efficacité commande de communiquer dans les langues les mieux connues du public auquel on s'adresse. Des hôpitaux bruxellois utilisent déjà l'anglais, l'espagnol, l'arabe et le turc pour communiquer sur des affichettes des instructions importantes pour leurs patients.

Cette extension à d'autres langues que le français et le néerlandais peut bien sûr aussi concerner les sites web. Sur ce point comme pour les primes de multilinguisme, la commune de Woluwé Saint Lambert semble être pionnière. Outre les versions française, néerlandaise et anglaise de son site, elle offre une version espagnole. Comme déjà mentionné, l'amélioration de la qualité de la traduction automatique a fait chuter le coût d'une telle initiative. Elle peut aussi permettre, au lieu de multiplier les versions linguistiques, d'offrir par un simple clic un accès facile à une traduction gratuite et fiable de n'importe quelle portion d'un site.

### Une région habilitée à régler l'emploi des langues sur son territoire

La technologie désormais disponible peut beaucoup aider : tant les services de traduction régionaux et communaux que les interprètes sociaux et les agents en contact direct avec le public. Mais fournir tous les services administratifs, sociaux, médicaux, etc. dans toutes les langues ayant une présence significative à Bruxelles est bien sûr hors de portée. Il ne peut donc pas y avoir de formule uniforme. En fonction de la composition du public à servir et des compétences mobilisables, ce sera à chaque administration ou à chaque service de déterminer

ce qu'il estime souhaitable et possible de faire, à un coût raisonnable ou nul, pour mieux servir son public linguistiquement divers, qui souvent ne se réduit pas à des résidents permanents, mais inclut de nombreux navetteurs, sans-papiers, touristes, congressistes et autres visiteurs.

Pour éviter de créer incertitude juridique et attentes excessives, le régime linguistique adopté devra faire l'objet de décisions transparentes sur la base de critères explicites dans un cadre commun défini au niveau régional, ainsi que d'une communication efficace auprès des publics concernés. Il ne s'agit pas de conférer à tout usager des services publics bruxellois un droit inconditionnel à être servi dans une autre langue que le français ou le néerlandais. Pour que la Région bruxelloise puisse définir un tel cadre, il est nécessaire de réviser l'article 129 de la Constitution, qui attribue aux Communautés le droit de régler l'usage des langues dans les territoires unilingues mais ne dit rien de Bruxelles, ce qui revient à faire de l'usage des langues à Bruxelles une compétence résiduaire de l'Etat fédéral. Une telle révision doit rendre que possible que le Parlement régional, moyennant une majorité dans ses deux groupes linguistiques, puisse régler de manière autonome l'emploi des langues sur son territoire, dans le respect des limites imposées par la Constitution et par la législation fédérale.

Pour autant qu'elle garantisse la présence des deux langues historiques de Bruxelles et leur confère une forme de primauté, l'exercice de cette compétence pourra rester pleinement compatible avec l'article 4 de la Constitution, qui fait de Bruxelles-Capitale une « région bilingue », tout en permettant aux services publics bruxellois de fonctionner plus efficacement. Et une version dûment retouchée des lois coordonnées sur l'usage des langues en matière administrative du 18 juillet 1966 pourra continuer d'imposer à Bruxelles comme aux autres régions des contraintes plus précises que celles qui découlent directement de la Constitution.

Ce sera alors à la Région (et aux entités locales auxquelles elle déciderait de déléguer un part de ce pouvoir) de déterminer pour quels postes l'usage de langues tierces est autorisé ou obligatoire, quelles compétences pour quels postes donneraient droit à quelle prime et à quel niveau, et par quels organismes ces compétences devraient être certifiées. La dotation du « Fonds de financement du rôle international et de la fonction de capitale de Bruxelles » pourrait alors connaître une affectation plus souple qui n'oublie pas « la fonction de capitale de Bruxelles » mais est plus attentif à son « rôle international ».

Rien de tout cela ne privera la Commission permanente de contrôle linguistique de son utilité, même si on peut supposer que sa charge de travail diminuera fortement en raison de l'effondrement du nombre de transgressions bruxelloises dont elle aurait à traiter. Mais il sera impératif qu'une révision des lois coordonnées de 1966 ajoute à ses onze membres actuels deux membres respectivement désignés par les groupes francophone et néerlandophone du parlement bruxellois. Un tel élargissement est du reste déjà plus qu'opportun aujourd'hui pour que la Commission puisse être rendue structurellement plus attentive à la situation et aux défis spécifiques de Bruxelles.

## 3. Mieux équiper : former des citoyens multilingues

### 3.1. LA LANGUE PARENTALE, FONDEMENT DE TOUT APPRENTISSAGE

#### Politique linguistique familiale

Ce qui précède concerne la manière dont les services publics bruxellois, pour servir efficacement une population diverse et fluide, doivent oser s'adapter à un paysage linguistique profondément différent du paysage binaire dans lequel la réglementation actuelle est née. Mais la tâche ne consiste pas seulement à prendre au sérieux la situation linguistique existante. Elle consiste encore plus à modifier cette situation en promouvant, parmi les résidents bruxellois, l'acquisition et l'entretien des compétences linguistiques qui leur sont nécessaires en tant que travailleurs, citoyens ou voisins et qui doivent assurer à Bruxelles dynamisme économique, santé politique et cohésion sociale.

Quelles que soient les autres langues que l'on aspire à apprendre, la tâche prioritaire est celle d'assurer une solide maîtrise de la langue parentale, qu'elle soit ou non la langue de la crèche et de l'école. Cette tâche est en premier lieu la prérogative et la responsabilité des parents. Elle est parfois rendue complexe par la coexistence de plusieurs langues parentales ou par le fait que les parents n'en parlent pas la version standard. Néanmoins, les pouvoirs publics et les institutions scolaires dont ils ont la responsabilité ont un rôle important à jouer pour encourager et aider les parents à accomplir cette tâche, en diffusant de manière accessible les connaissances qui doivent leur permettre d'adopter une « politique linguistique familiale » appropriée et en leur assurant soutien et conseils lorsqu'ils en ont besoin.

Il importe en particulier que les parents parlent leur propre langue avec leurs enfants aussi systématiquement et attentivement que possible, en lisant et en chantant avec eux dans cette langue dès le plus jeune âge et en faisant un usage ciblé de ce qui est disponible dans cette langue et accessible pour eux à la télévision et sur internet. Cela ne nuira pas à l'apprentissage de la ou des langues scolaires. Tout au contraire. Que ce soit par la voie de brochures, sites web, réunions d'information, formations ou personnes-relais, un investissement précoce dans cette communication et cette collaboration avec les familles permet d'éviter bien des difficultés scolaires ultérieures, qu'il s'agisse de la maîtrise de la langue scolaire ou de tout autre apprentissage.

#### A la crèche, à la bibliothèque, à l'école

Outre ce qui peut être fait dans le cadre familial, les crèches peuvent aussi contribuer à renforcer les langues parentales des enfants qu'elles accueillent, par exemple en chantant ensemble des chansons simples dans diverses langues. L'efficacité d'une telle pratique ne réside pas principalement dans le petit exercice linguistique qu'elle permet mais dans l'appréciation qu'elle manifeste pour des langues parfois très minoritaires et le renforcement de la motivation à mieux la connaître qui en découle pour les enfants qui la parlent à la maison.

S'il n'y a pas ou pas beaucoup de livres dans la langue parentale à la maison, les bibliothèques peuvent y suppléer, au sein des écoles et au dehors. La densité des bibliothèques en région bruxelloise est une des plus élevées du monde, et ce n'est pas parce qu'elles sont étiquetées « francophones » ou « Nederlandstalig » qu'elles n'ont de livres qu'en français ou en néerlandais. Les bibliothèques bruxelloises possèdent un vaste stock, trop peu connu et trop peu utilisé, de livres pour tous âges dans un grand nombre de langues. Et certaines d'entre elles organisent des ateliers de lecture avec les parents et les enfants. Une utilisation optimale du riche matériel qu'elles recèlent requiert un accès au catalogue des bibliothèques néerlandophones dans les bibliothèques francophones et inversement, si possible même un portail commun et une carte d'accès unique. En outre, une information ciblée doit guider les diverses communautés linguistiques vers les bibliothèques où le stock de livres dans leur langue est le plus abondant.

Au-delà de ce que peut offrir la famille, plusieurs ambassades, organisations religieuses et associations offrent des cours de langue ou autres activités à l'intention des enfants dont c'est la langue parentale. Depuis quelques années, la VUB offre également des cours d'arabe, hors de tout contexte religieux. Ces initiatives, idéalement ouvertes également, si le niveau le permet, à des enfants ayant d'autres langues parentales, doivent être encouragées. Elles doivent pouvoir être accueillies dans des locaux scolaires, par exemple le mercredi après-midi de manière à libérer le week-end pour les mouvements de jeunesse et d'autres activités.

Elles peuvent aussi être organisées par les écoles elles-mêmes, comme ce fut le cas, entre 1981 et 2011, pour l'italien, l'espagnol et le turc dans le cadre du projet « *Onderwijs in eigen taal en cultuur* » associant l'asbl Foyer et six écoles néerlandophones de Bruxelles. Une formule extrême consistant à permettre à certaines écoles d'organiser une partie de leur curriculum obligatoire dans une langue associée à l'immigration contribuerait à une ségrégation « ethnique » indésirable des écoles bruxelloises. Mais des activités dans cette langue associant des élèves et parents d'une même école, telles que celles organisées hebdomadairement dans une vingtaine d'écoles bruxelloises dans le cadre du [projet SALTO](#), ne courent pas ce risque et sont à encourager.

Enfin, que ce soit ou non dans le cadre de l'activité « éveil aux langues », tout ce qui contribue à manifester du respect, susciter de l'intérêt ou éveiller de la fierté pour les langues parentales des élèves ne peut que renforcer leur motivation à mieux les maîtriser. Tout ceci, bien sûr, est à gérer avec doigté. Il ne faudrait pas créer un complexe d'infériorité chez des élèves qui parlent moins bien leur langue parentale ou qui ne parlent rien d'autre que la langue scolaire. Chaque élève, dans un contexte bruxellois, est exposé très tôt à plus d'une langue et doit se vivre très tôt comme un multilingue en puissance. Le fait que certains, en raison de leur milieu familial, aient d'emblée quelques longueurs d'avance, ne doit pas être une source de honte ou de jalousie pour les autres, mais un facteur d'émulation dans la mise à profit de la grande richesse linguistique de l'environnement bruxellois.

### 3.2. DES ECOLES BILINGUES ?

#### Plébiscitées par les Bruxellois

Selon le Taalbarometer le plus récent, près de 90% des Bruxellois, quel que soit leur profil linguistique, souhaitent l'organisation d'écoles bilingues français-néerlandais à Bruxelles (voir Tableau 17).

**Tableau 17**  
**Pourcentage de Bruxellois estimant que l'enseignement bilingue doit être une priorité politique**

|                                | 2011 | 2017 |
|--------------------------------|------|------|
| Francophones                   | 74%  | 90%  |
| Néerlandophones                | 79%  | 87%  |
| Bilingues français-néerlandais | 48%  | 93%  |
| Bilingues français-autre       | 63%  | 94%  |
| Autres                         | 69%  | 87%  |

**Source** Taalbarometers 3 et 4 (Tableau 58)

**NB:** Les répondants avaient à se prononcer sur l'affirmation "L'enseignement bilingue doit être une priorité politique à Bruxelles", avec comme réponses possibles "Pas d'accord du tout", "Pas d'accord", "D'accord", "Tout à fait d'accord", "Pas d'avis", "Non applicable". Les scores ci-dessus correspondent aux réponses "D'accord" et "Tout à fait d'accord".

Ce qu'on entend par un enseignement bilingue est susceptible de plusieurs interprétations. La formule adoptée au Grand-Duché de Luxembourg et celle des écoles européennes sont souvent évoquées. Celle suggérée en 2019 par les recteurs de l'ULB et de la VUB en constitue une troisième.

#### La formule luxembourgeoise

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'école maternelle opère en luxembourgeois, l'école primaire principalement en allemand avant de passer graduellement au français, qui est la langue principale d'instruction en fin de secondaire. Le résultat est que les jeunes luxembourgeois sont bilingues français-allemand, avec en plus l'anglais, comme partout ailleurs, pour bon nombre d'entre eux.

Quant à sa structure et sa motivation, la formule luxembourgeoise n'est pas fondamentalement différente des classes de « transmutation » mises en place à Bruxelles à la fin du 19<sup>e</sup> siècle pour faciliter l'apprentissage du français par les enfants du peuple néerlandophone de Bruxelles. Le Grand-Duché faisait encore partie de la Belgique en 1831, lorsque le français a été établi comme langue unique de la législation belge. Il a aujourd'hui

encore le français comme seule langue pleinement officielle, en particulier au titre de seule langue pour la législation. L'enseignement bilingue peut donc être vu comme un instrument de francisation d'une population germanophone, mais sans que cela conduise, comme en Belgique, à un conflit communautaire : il n'y a pas, au Luxembourg, deux communautés linguistiques distinctes.

Cette proximité par rapport à une formule qui s'est avérée intenable à Bruxelles suffira sans doute à tempérer l'enthousiasme de certains. Mais la formule luxembourgeoise se heurte aujourd'hui à une difficulté sans doute plus pertinente pour sa transposition éventuelle à Bruxelles. Rapportés au niveau de richesse du pays et des ressources qu'il consacre à l'enseignement, les résultats du Luxembourg dans les enquêtes Pisa sont si désastreux que, seul parmi les pays de l'OCDE, il a demandé à être exempté de leur édition 2023.

Le bilinguisme allemand-français est un objectif louable et le fait qu'il soit atteint pour bon nombre d'élèves est une réalisation remarquable que les enquêtes PISA sont incapables de reconnaître. Mais une formule qui pouvait fonctionner avec une population luxembourgeoise homogène ne le peut plus lorsque plus d'un quart des élèves parle le portugais à la maison, et de nombreux autres élèves une quantité d'autres langues. Le gouvernement a créé des écoles expérimentales où le français et l'anglais sont utilisés au lieu de l'allemand comme langues d'alphabetisation. Il espère ainsi pouvoir redorer le blason du Luxembourg d'ici à la prochaine enquête PISA.

### La formule européenne

Une autre formule souvent évoquée est celui des écoles européennes. Il existe actuellement 13 écoles européennes dites de type I, c'est-à-dire principalement destinées à accueillir les enfants de fonctionnaires européens et entièrement financées (à l'exception du terrain et des bâtiments) par les pays membres de l'Union européenne et la Commission européenne. Quatre d'entre elles sont situées à Bruxelles (Uccle, Woluwé St Lambert, Ixelles, Laeken) et accueillent environ 12.000 élèves, soit 4.5% des élèves scolarisés à Bruxelles. Une cinquième est prévue à Neder-Over-Heembeek. Les élèves sont répartis entre les sections linguistiques en fonction de leur langue parentale, pour autant que cette section existe dans une des quatre écoles bruxelloises.

En primaire, la formule européenne ne diffère de la formule bruxelloise actuelle que par le fait qu'un cours de deuxième langue est obligatoirement introduit dès la première année primaire (au lieu de la troisième) et que le choix y est libre entre le français, l'anglais et l'allemand. En secondaire, l'enseignement d'une troisième langue officielle de l'Union européenne commence dès la première année et une partie des matières (sciences humaines et religion/morale) est enseignée dans la langue choisie en primaire à partir de la troisième. Il s'agit donc d'une formule d'immersion relativement tardive et précédée de huit années d'apprentissage de la langue d'immersion.

La raison principale du succès des Ecoles européennes pour l'apprentissage d'une deuxième langue réside cependant moins dans la structure du curriculum que dans le mélange systématique des élèves de plusieurs sections linguistiques pour diverses activités et en

particulier pour les quatre années de cours en immersion. Les élèves sont ainsi amenés à interagir spontanément dans une s-langue qui n'est ni leur langue parentale ni leur langue d'instruction principale.

Par suite, la formule européenne n'est pas transposable à l'ensemble des écoles « belges » de Bruxelles en raison du fait qu'il n'y existe que deux « sections » — française et néerlandaise. Il est cependant concevable de développer un réseau d'écoles de type II, c'est-à-dire au moins partiellement financées par les autorités belges, à condition que le nombre d'élèves ayant pour langue parentale une autre langue officielle de l'Union européenne que le français et le néerlandais soit suffisant pour y créer plusieurs sections linguistiques distinctes.

Le développement d'un tel réseau au niveau primaire sur tout le territoire de la région aurait pour avantages de multiplier les contacts, actuellement trop rares, entre les fonctionnaires européens et les autres habitants de Bruxelles et de réduire la nécessité de faire appel à une kyrielle de bus scolaires pour acheminer les élèves « européens » vers les quatre grandes écoles existantes. Mais c'est seulement au niveau secondaire qu'intervient l'immersion, et il n'est pas évident d'atteindre à ce niveau une masse critique suffisante pour pouvoir gérer à un coût tolérable la combinaison de la multiplicité des sections linguistiques et de la multiplicité des orientations (littéraire, scientifique, artistique, etc.). De plus, il serait bien difficile d'empêcher de telles écoles de former un réseau parallèle à caractère élitiste sans perspective de généralisation.

### La formule bruxelloise

Ce n'est ni la formule luxembourgeoise ni la formule européenne que les recteurs de la VUB et de l'ULB Caroline Pauwels et Yvon Englert avaient en tête lorsqu'ils ont plaidé, au printemps 2019, pour la création d'écoles bilingues et même trilingues (français, néerlandais, anglais). Il s'agissait pour eux d'écoles où le français et le néerlandais seraient introduits d'emblée sur pied d'égalité, et où l'anglais serait aussi rapidement introduit dans le curriculum. Suite à leur appel, le Brussels Studies Institute a procédé à une [exploration approfondie de la possibilité juridique](#) de telles écoles. En vertu de l'article 127 §2 de la Constitution, les écoles francophones de Bruxelles relèvent de l'autorité exclusive de la Communauté française et les écoles néerlandophones de celle de la Communauté flamande. Rien n'y est dit des écoles bilingues.

Une révision de cet article pourrait dès lors attribuer explicitement à la Région bruxelloise la possibilité d'organiser un tel enseignement. Ce serait l'option la plus limpide. Mais une révision de la Constitution n'est pas indispensable. En effet, tant que l'article 35 de la Constitution attribuant les compétences résiduelles aux entités fédérées n'est pas complété par une liste exhaustive des compétences de l'Etat fédéral, c'est celui-ci qui peut exercer toutes les compétences non explicitement attribuées aux régions et communautés et qui pourrait donc, le cas échéant, organiser un réseau d'écoles bilingues à Bruxelles.

La possibilité constitutionnelle existe donc aujourd'hui et, vu la difficulté de s'accorder sur le périmètre définitif des compétences de l'Etat fédéral, existera encore longtemps. Mais pour qu'elle puisse se concrétiser, il faudrait que l'Etat fédéral se dote d'un ministère et d'une

administration de l'enseignement et qu'il prévoit une manière d'assurer le financement des écoles bilingues de Bruxelles au même titre que ses écoles francophones et néerlandophones. A supposer que ces conditions soient remplies, des écoles officiellement bilingues pourraient voir le jour.

### Des écoles trilingues ?

L'appel des recteurs de l'ULB et de la VUB en 2019 évoquait la création d'écoles trilingues (français-néerlandais-anglais), pas seulement bilingues. Grâce à une dérogation accordée par la Communauté française, cette dimension plus ambitieuse de leur appel a trouvé un modeste début de réalisation expérimentale en septembre 2022 par la création de classes en double immersion (néerlandais-anglais) à partir de la 1<sup>re</sup> secondaire à l'Athénée Adolphe Max (Ville de Bruxelles). En vertu d'un décret de décembre 2022, cette possibilité est aujourd'hui ouverte à toutes les écoles secondaires de la Communauté française.

L'expérience de l'Athénée Adolphe Max mérite d'être suivie attentivement et son extension dans d'autres écoles bruxelloises néerlandophones comme francophones mérite d'être explorée, en veillant cependant toujours à ce que l'apprentissage de la deuxième langue officielle jouisse d'une priorité par rapport à l'anglais.

Bien plus que l'apprentissage du néerlandais à Bruxelles — ou l'apprentissage du français en Flandre — l'apprentissage de l'anglais bénéficie d'une forte motivation dans le chef de jeunes quotidiennement exposés à l'anglais par la musique, les médias sociaux, les jeux électroniques, les voyages et par bien d'autres voies encore. Malgré que l'exposition scolaire à l'anglais soit à Bruxelles bien moindre que l'exposition scolaire à la deuxième langue officielle, ceux qui sortent de l'enseignement secondaire bruxellois sont aujourd'hui plus compétents en anglais que dans l'autre langue officielle, très nettement côté francophone, légèrement côté néerlandophone (voir le Tableau 20 infra). Ceci n'est guère étonnant à la lumière [d'études de la KU Leuven](#) montrant que la connaissance de l'anglais des élèves flamands au moment où ils vont commencer à l'apprendre scolairement en 2<sup>e</sup> secondaire est déjà supérieure à leur connaissance du français, qu'ils étudient depuis la 5<sup>e</sup> primaire.

Si les possibilités d'exposition à l'anglais à la télévision et en ligne sont innombrables, il importe cependant qu'elles soient efficacement utilisées. Comme pour les autres langues, une politique linguistique familiale judicieuse doit permettre de les exploiter au mieux dans tous les milieux. Par ailleurs, les occasions de pratiquer l'anglais activement et spontanément sont très inégalement réparties entre les élèves. Une manière simple, ludique et peu coûteuse de démocratiser ces occasions consiste à organiser des rencontres en anglais entre élèves d'écoles francophones et néerlandophones de Bruxelles. Les exercices de négociation organisés, avec l'appui de l'ambassade des Etats-Unis, dans le cadre du projet Game Changers BXL en offre une illustration. En outre, des stages, un service citoyen et d'autres contacts avec les personnes ou organisations avec qui le médium de communication le plus spontané est l'anglais (depuis des demandeurs d'asile récemment arrivés jusqu'aux institutions européennes), à condition d'être conçus de manière inclusive, doivent donner à tous les élèves, quel que soit leur milieu familial, autant d'occasions de pratiquer activement l'anglais — et aussi de raisons de s'efforcer de l'apprendre mieux.

### 3.3. LE GRAND DILEMME DES PARENTS BRUXELLOIS

#### Deux systèmes côte à côte

Ajouter une connaissance de l'anglais à un bilinguisme français-néerlandais constitue dès lors un défi moins ardu que de doter de ce bilinguisme l'ensemble des élèves bruxellois. Dans la troisième formule esquissée plus haut, le modèle des écoles bilingues ne manque ni d'attrait ni de cohérence dans une région comme la nôtre. Il n'est pas absurde de le considérer comme un objectif dont on peut graduellement se rapprocher. Mais en faire la règle générale est hors d'atteinte dans un avenir prévisible en raison de deux difficultés qui affectent déjà les écoles néerlandophones de Bruxelles mais affecteraient des écoles bilingues avec un acuité fortement accrue : d'une part celle de pouvoir attirer et retenir suffisamment d'enseignements néerlandophones et d'autre part celle de pouvoir compter sur un usage spontané du néerlandais par des élèves qui, dans leur immense majorité, seraient initialement — et resteraient — bien plus à l'aise en français qu'en néerlandais.

Par suite et en tout cas pour la prochaine législature en tout cas, c'est dans le cadre de l'enseignement francophone et de l'enseignement néerlandophone tels qu'ils sont organisés aujourd'hui qu'il s'agit de faire progresser le bilinguisme. Compte non tenu des 12.000 élèves des écoles européennes et 6.000 élèves des écoles internationales privées, il s'agit, respectivement, d'environ 73% et 27% des écoles (Tableau 18) et d'environ 79 et 21% des élèves scolarisés à Bruxelles (Tableau 19).

**Tableau 18**

#### **Ecoles relevant de l'enseignement francophone ou néerlandophone bruxellois 2023**

|                 | Primaire  | Secondaire | Total     |
|-----------------|-----------|------------|-----------|
| Francophones    | 392 (72%) | 135 (75%)  | 527 (73%) |
| Néerlandophones | 148 (28%) | 45 (25%)   | 193 (27%) |
| Total           | 540       | 180        | 720       |

**Tableau 19**

#### **Élèves dans l'enseignement francophone ou néerlandophone bruxellois 2021-2022**

|                             | Maternel | Primaire | Secondaire | Total   |
|-----------------------------|----------|----------|------------|---------|
| Enseignement francophone    | 74%      | 79%      | 81%        | 78.8%   |
| Enseignement néerlandophone | 26%      | 21%      | 19%        | 21.2%   |
| Total                       | 55.074   | 98.529   | 107.512    | 261.115 |
| (dont non-bruxellois)       | 8%       | 10%      | 18%        |         |

**Source** : Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA-BISA)

**NB** : Total de l'enseignement ordinaire et spécialisé. **Calcul** : CBM.

## Choisir à l’aveuglette

Du point de vue de l’apprentissage des langues, la différence entre l’enseignement francophone et l’enseignement néerlandophone est loin d’être anodine et cette différence place de nombreux parents devant un dilemme difficile. D’un côté, à la lumière de quelques chiffres disponibles et d’innombrables témoignages, on peut dire sans risque de se tromper que la proportion des élèves qui sortent de l’enseignement bruxellois avec une bonne connaissance des deux langues est bien plus élevée pour les écoles néerlandophones que pour les écoles francophones et que cet écart a tendance à se creuser (Tableau 20).

**Tableau 20**  
**Connaissance des langues (bonne ou très bonne) des Bruxellois de 18 à 30 ans**  
**en fonction de leur scolarité**

|             | Scolarité dans<br>l’enseignement<br>francophone<br>bruxellois |       | Scolarité dans<br>l’enseignement<br>néerlandophone<br>bruxellois |       |
|-------------|---------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------|-------|
|             | 2000                                                          | 2017  | 2000                                                             | 2017  |
| Néerlandais | 20.0%                                                         | 7.8%  | 94.4%                                                            | 96.9% |
| Français    | 99.8%                                                         | 96.3% | 94.4%                                                            | 68.8% |
| Anglais     | 36.8%                                                         | 41.1% | 77.8%                                                            | 71.9% |

**Source :** *Taalbarometers 1 et 4 (Tableau 46)*

**NB :** *En raison de la taille relativement réduite des sous-échantillons, il importe d’utiliser ces chiffres avec prudence.*

D’un autre côté, quelques chiffres et divers témoignages suggèrent qu’en tout cas pour les élèves scolairement les plus faibles ou les moins suivis, une réelle maîtrise de la langue principale d’instruction en fin de parcours est plus difficile à assurer dans l’enseignement néerlandophone bruxellois que dans l’enseignement francophone bruxellois, et cela en dépit des moyens supplémentaires mis en œuvre par la Communauté flamande. Ainsi, les scores réalisés lors des tests de langue néerlandaise imposé aux étudiants de première année du campus bruxellois de la Haute Ecole Odisee sont significativement inférieurs aux scores obtenus pour la même épreuve par les étudiants de son campus flamand. Et parmi les candidats à l’admission à l’école de police bruxelloise au niveau « agent », le taux de réussite à l’épreuve écrite dans la langue de la scolarité était nettement plus faible pour les candidats issus de l’enseignement néerlandophone bruxellois que pour ceux issus de l’enseignement francophone bruxellois. Ces quelques indications sont à manier avec prudence, notamment parce qu’ils portent sur des échantillons réduits qui ne peuvent pas prétendre être représentatifs. Mais étant confirmées par divers témoignages, elles sont suffisamment plausibles ne pas être ignorées.

Vu la grande importance pour la destinée d'un enfant bruxellois du choix entre l'enseignement francophone et l'enseignement néerlandophone, il est hautement souhaitable de pouvoir disposer de données plus fiables. L'accès séparé, actuellement impossible, à la partie bruxelloise des résultats des enquêtes PISA et PIRLS relatives aux écoles des communautés française et flamande constituerait déjà un progrès important. Des [études plus ciblées](#) ont été effectuées dans le passé, mais il est indispensable de les mettre à jour pour préciser la nature et l'ampleur du dilemme que ces indications esquissent: d'un côté un enseignement qui ne produit qu'une petite minorité de bilingues, de l'autre un enseignement qui peine à assurer à tous les élèves une maîtrise suffisante de la langue d'instruction.

#### La racine du dilemme : publics semblables, environnement francophone

Qu'est-ce qui explique ce contraste et le dilemme qui en découle ? La conjonction de deux faits. D'une part, il y a la composition linguistique de la population scolaire dans les écoles néerlandophones. A l'époque de la création des Communautés, les écoles bruxelloises relevant désormais de la Communauté flamande accueillaient une majorité écrasante d'enfants dont la langue parentale était le néerlandais. Aujourd'hui, leur public ne se distingue plus guère de celui des écoles francophones de Bruxelles. (Voir Tableau 21.)

**Tableau 21**  
**Langue parentale des élèves de l'enseignement néerlandophone bruxellois**

|           | Néerlandais | Néerlandais + autre | Français | Autre |
|-----------|-------------|---------------------|----------|-------|
| 1979-1980 | 85.9%       | 10.1%               | 2.3%     | 1.7%  |
| 1989-1990 | 52.1%       | 25.4%               | 15%      | 7.5%  |
| 1999-2000 | 24.9%       | 27.2%               | 27.7%    | 20.2% |
| 2009-2010 | 10.8%       | 26.2%               | 31.6%    | 31.4% |
| 2019-2020 | 8.7%        | 17.7%               | 34.4%    | 39.3% |

**Source :** *Vlaamse Gemeenschapscommissie*

D'autre part, il y a le fait que le français est de loin la langue la plus diffusée à Bruxelles (voir Tableau 1) et que la grande majorité des Bruxellois qui disent maîtriser « correctement » ou « parfaitement » le néerlandais disent aussi maîtriser « correctement » ou « parfaitement » le français (voir Tableau 12). Il en résulte que le français est spontanément utilisé dans la plupart des situations où des Bruxellois n'ayant pas la même langue parentale se rencontrent, et qu'il y a, en comparaison, peu de telles situations où le néerlandais est spontanément utilisé. Cette forte asymétrie extra-scolaire explique que les écoles francophones éprouvent moins de difficulté que les écoles néerlandophones à doter la plupart de leurs élèves d'une bonne maîtrise de la langue d'instruction, et bien plus de difficulté à leur faire apprendre la seconde langue officielle.

### 3.4. DES DEFIS COMMUNS

#### Langue parentale, langue scolaire et *role models*

Au cours de la législature à venir, il faudra donc continuer à vivre à Bruxelles avec deux systèmes d'enseignement fonctionnant en parallèle et rencontrant, pour les raisons qui viennent d'être mentionnées, des défis en partie très différents. Une meilleure coordination entre eux s'impose, notamment en matière de gestion des inscriptions, de suivi des abandons ou de respect de l'obligation scolaire. Améliorer ainsi la scolarité des élèves les plus précaires contribuera à renforcer toutes leurs compétences, y compris linguistiques. Mais que faire, plus spécifiquement pour faire progresser l'un et l'autre système d'enseignement quant au multilinguisme des élèves qu'ils forment ?

Premièrement, qu'il s'agisse de l'enseignement francophone ou de l'enseignement néerlandophone, comme expliqué plus haut, une des priorités consiste à faire ce qu'il y a moyen de faire pour que la langue parentale, quelle qu'elle soit, soit aussi bien installée que possible.

Deuxièmement, sans nuire à ce premier objectif, il faut veiller à une exposition aussi précoce que possible à ce qui sera la langue scolaire, en encourageant les parents à opter pour une crèche et une école maternelle dans cette langue et en veillant à assurer qu'ils y aient effectivement accès, et pas seulement lorsque leurs deux parents travaillent à temps plein.

Troisièmement, la motivation des élèves est aussi pour beaucoup une affaire de représentation de la langue à apprendre et de ceux qui la parlent. Dès lors, il est loin d'être dérisoire d'essayer de mobiliser des *role models* bruxellois bilingues et multilingues — Romelu Lukaku, Vincent Kompany, Gorik van Oudheusden (Zwangere Guy), etc. — en leur demandant par exemple de se prêter gratuitement à la production de clips diffusables sur Tiktok et d'autres médias sociaux utilisés par les élèves bruxellois, ainsi que par Bruzz et Bx1.

#### Un réseau bi-communautaire d'enseignants bruxellois

Enfin, il s'agit d'adopter pour l'apprentissage de la langue scolaire, dans les cours de langue et tous les autres — à Bruxelles plus encore qu'ailleurs, tout enseignant est un enseignant de langue — des méthodes qui tiennent compte de la diversité linguistique des élèves et de leur maîtrise inégale de la langue scolaire. Du fait de la composition linguistique des classes et de la diversité linguistique de l'environnement, le défi didactique auquel sont confrontées les écoles bruxelloises est en moyenne bien plus grand que celui auquel les écoles flamandes et wallonnes ont à faire face — même si les grandes villes flamandes et wallonnes et surtout le *Vlaamse Rand* évoluent dans la même direction.

Pour y faire face, divers dispositifs sont imaginés et testés, en particulier, du côté néerlandophone, sous la houlette du [Onderwijscentrum Brussel](#) (OCB), créé en 2008 pour soutenir l'enseignement néerlandophone bruxellois. L'OCB a développé le site [BrusselVolTaal.be](#), qui s'adresse prioritairement aux enseignants de l'enseignement néerlandophone bruxellois. Ce site web est complémentaire par rapport à d'autres sites

flamands sur le multilinguisme dans l'éducation, tels que meertaligheid.be, PRO-M et Metrotaal. La plateforme Klascement, initiée par des bénévoles mais désormais financée structurellement par le gouvernement flamand, met du matériel pédagogique et de l'expertise à la disposition de dizaines de milliers d'enseignants en Flandre, aux Pays-Bas et à Bruxelles.

Du côté francophone, Enseignons.be constitue, comme Klascement, une plateforme de partage de matériel didactique. Très utilisée par le monde enseignant francophone, elle peine aujourd'hui à trouver un financement structurel. La plateforme E-Classe, créée par la Communauté française, devrait également pouvoir servir d'instrument de partage mais n'est pas encore opérationnelle.

Ces initiatives et plateformes uni-communautaires sont utiles, mais les défis pédagogiques posés par la superdiversité linguistique bruxelloise sont dans une large mesure communs aux enseignants des écoles francophones et néerlandophones de Bruxelles. Afin de renforcer le soutien aux équipes pédagogiques tant francophones que néerlandophones, il est opportun de créer et soutenir durablement un réseau bi-communautaire d'enseignants bruxellois disposés à partager leurs expériences et leurs outils ancrés dans les spécificités de la diversité linguistique bruxelloise. Plus que des règles imposées du haut, un tel partage pourra inspirer leurs pratiques et rendre leur travail plus efficace. Ce réseau bicommunautaire pourra mobiliser efficacement les plateformes uni-communautaires existantes sans faire double emploi avec elles. Il pourrait être le fruit d'un partenariat entre l'OCB et un organe homologue francophone, qui n'existe pas à ce jour. Il serait souhaitable de créer à tout le moins, au sein de l'administration de la Commission communautaire française ou de la Communauté française, une cellule qui puisse jouer ce rôle.

### 3.5. DEVENIR BON BILINGUE A L'ECOLE FRANCOPHONE

#### Renforcer l'enseignement en immersion

Pour ce qui concerne spécifiquement l'enseignement francophone, un gros effort s'impose manifestement pour améliorer l'efficacité de l'apprentissage du néerlandais. A cette fin, à Bruxelles comme en Wallonie, beaucoup d'espoirs se sont fixés sur l'enseignement en immersion. Cette formule est une approximation réalisable à court terme d'un enseignement vraiment bilingue et s'en rapproche d'autant plus que les enseignants des cours en immersion sont souvent des *native speakers* et que le nombre d'heures enseignées dans la langue cible se rapproche du nombre d'heures enseignées dans la langue d'instruction principale de l'école.

Pour autant qu'elle puisse être mise en œuvre dans de bonnes conditions, l'enseignement en immersion offre une formule efficace d'apprentissage d'une deuxième langue scolaire, qui peut convenir à la plupart des élèves, y compris en commençant tôt, à condition que la langue parentale soit suffisamment solidement installée. Cette formule est pertinente pour l'enseignement artistique, technique et professionnel autant que pour l'enseignement général. Elle est encouragée par le gouvernement de la Communauté française et est pratiquée dans de nombreuses écoles primaires et secondaires de Wallonie, en particulier en Brabant wallon, ainsi que dans une cinquantaine d'écoles francophones de la Région bruxelloise (voir

tableaux 22 et 23). Elle fait en ce moment l'objet d'une évaluation approfondie par le Parlement de la Communauté française, dans le cadre d'[états généraux de l'immersion](#).

**Tableau 22**

**Nombre d'élèves en classes d'immersion  
Enseignement primaire ordinaire de la Communauté française 2020-2021**

|                    | Néerlandais | Anglais | Allemand | Total | % en immersion |
|--------------------|-------------|---------|----------|-------|----------------|
| Bruxelles-Capitale | 2720        | 0       | 0        | 2720  | 2%             |
| Brabant wallon     | 3961        | 1265    | 0        | 5226  | 13%            |
| Total CF           | 15241       | 6008    | 581      | 21830 | 4%             |

**Source:** Communauté française, Administration générale de l'Enseignement, Direction d'exploitation des données.

**Tableau 23**

**Nombre d'élèves en classes d'immersion  
Enseignement secondaire ordinaire de la Communauté française 2017-2018**

|                    | Néerlandais | Anglais | Allemand | Total | % en immersion |
|--------------------|-------------|---------|----------|-------|----------------|
| Bruxelles-Capitale | 2854        | 472     | 0        | 3326  | 4%             |
| Brabant wallon     | 1904        | 433     | 0        | 2362  | 8%             |
| Total CF           | 7979        | 4660    | 678      | 13483 | 4%             |

**Source:** Communauté française, Administration générale de l'Enseignement, Direction d'exploitation des données.

Le développement de l'enseignement en immersion néerlandaise dans les écoles francophones se heurte à divers obstacles que le manifeste de l'Union des Parents des Ecoles d'Immersion en Néerlandais (UPIM) a mis en évidence et qu'il importe de surmonter. Il y a d'abord le manque de matériel pédagogique adéquat. Les élèves des écoles néerlandophones ayant le même niveau de compétence en néerlandais sont plus jeunes et ce qui est adéquat pour eux ne l'est pas pour les classes en immersion. Pour résoudre ce premier problème, une plateforme d'échange entre enseignants est utile, mais une réduction de la grande hétérogénéité des configurations de l'immersion (quel niveau, quelles matières, combien d'heures) est indispensable. Deuxièmement, les évaluations aux niveaux primaire et secondaire se font en français pour les matières enseignées en néerlandais. Une révision du décret de l'enseignement en immersion s'impose pour permettre que l'évaluation se fasse

dans la langue de l'enseignement. Troisièmement, il faut améliorer la formation des enseignants se destinant à l'immersion, soit en l'intégrant dans les cursus réguliers, soit en l'offrant sous la forme d'un certificat d'études complémentaire valorisable.

### *Native speakers* et calendrier scolaire

Le défi principal, cependant, concerne le recrutement d'un nombre suffisant d'enseignants néerlandophones. Ce recrutement peut être facilité par un assouplissement des règles. Des diplômes délivrés par une Communauté sont en principe automatiquement reconnus par l'autre. Un examen linguistique est cependant souvent exigé pour pouvoir travailler dans une autre langue que la langue de son diplôme. Grâce à la collaboration avec la Haute Ecole Francisco Ferrer dans le cadre du projet de '*Tweetalige Lerarenopleiding* », les diplômés de l'Erasmushogeschool Brussel sont exemptés de cet examen linguistique pour remplir la fonction de maître de langue seconde dans l'enseignement francophone. Cette exemption doit être généralisée, en en faisant mieux connaître la possibilité aux autres hautes écoles néerlandophones qui organisent une *Lerarenopleiding Basisonderwijs*. Il est aussi opportun de permettre à des enseignants de langue néerlandaise de donner en néerlandais des cours d'autres matières.

D'autres obstacles sont plus coriaces. D'abord, à ancienneté donnée, les enseignants de la Communauté flamande perçoivent un salaire brut supérieur d'environ 5% à celui des enseignants de la Communauté française. Vu sa situation financière, il est difficile d'imaginer que celle-ci puisse combler cet écart, même de manière ciblée en octroyant une prime aux enseignants en immersion. Cette difficulté peut être contournée en recourant à une autre option : l'échange à temps partiel d'enseignants entre écoles francophones et néerlandophones proches l'une de l'autre, avec maintien de leurs rémunérations respectives. Un tel échange est rendu difficile par des différences dans les horaires quotidiens et, depuis peu, dans la longueur du tronc commun, ainsi que par l'inconfort découlant, pour les enseignants comme pour la direction, d'un partage de prestations entre deux établissements distincts.

L'une et l'autre option se heurtent depuis peu à une difficulté commune encore plus sérieuse. Suite à la réforme du calendrier scolaire de la Communauté française en 2022, la non-coïncidence des vacances scolaires rend très difficile pour les enseignants ayant des enfants dans une école néerlandophone d'enseigner dans une école francophone. Pour résoudre ce problème, on pourrait imaginer que le calendrier de l'enseignement néerlandophone s'aligne sur le calendrier de l'enseignement francophone à Bruxelles sans attendre qu'il le fasse pour la Flandre. Mais vu que près de 90% des enseignants des écoles néerlandophones bruxelloises habitent en Flandre, c'est là un vœu pieux.

Il reste donc à espérer que les raisons qui ont conduit la Communauté française, de même d'ailleurs que les Pays-Bas, à adopter un calendrier scolaire raccourcissant les vacances d'été prévalent aussi au sein de la Communauté flamande. Ce serait tout profit pour l'enseignement néerlandophone bruxellois, où des enseignants se plaignent du fait qu'en raison de la longueur des vacances d'été, le niveau de néerlandais des élèves de primaire dont le

néerlandais n'est pas la langue parentale ne réatteignent qu'en novembre le niveau atteint en juin — confirmant ainsi diverses études internationales sur le [Summer learning loss](#).

Un développement important de l'enseignement en immersion néerlandaise et de l'échange d'enseignants francophones et néerlandophones ne sera possible que quand ce problème sera résolu. En outre, réaligner les calendriers scolaires des deux Communautés favorisera le développement d'une éducation multilingue, par exemple par le biais d'activités extrascolaires et de stages dans l'autre communauté linguistique et par des contacts sociaux entre enfants scolarisés dans les écoles des deux communautés linguistiques.

### S'attaquer à la pénurie des maîtres de langue

Ceci n'empêche pas, en attendant, de satisfaire au mieux les autres conditions mentionnées plus haut pour assurer le fonctionnement des écoles en immersion existantes, ni d'améliorer significativement l'apprentissage du néerlandais dans les écoles où il est limité aux cours de langue néerlandaise. Le niveau connaissance du néerlandais des élèves de l'enseignement francophone bruxellois en fin de secondaire n'atteint que rarement le niveau de compétence B1 que l'on est en droit d'attendre au terme de huit années (au moins !) passées à faire du néerlandais plusieurs heures par semaine. Le fait que le cours de néerlandais enseigné de la troisième et la sixième année primaire ne fasse pas partie du Certificat d'études de base (CEB) donne l'impression que le néerlandais ne figure pas parmi les matières à prendre au sérieux et n'est donc motivant ni pour les élèves ni pour les enseignants.

A cela s'ajoute la difficulté de recruter en nombre suffisant des maîtres la langue néerlandaise. Dès l'année académique 2023-2024, l'apprentissage d'une deuxième langue a été rendue obligatoire en Wallonie (sauf Communauté germanophone), comme à Bruxelles, à partir de la troisième année primaire. Le gouvernement de la Communauté française a décidé qu'à partir de 2027-2028 cette langue sera, comme c'est le cas à Bruxelles, obligatoirement le néerlandais. Quoiqu'elle aille à contre-courant du choix majoritaire actuel des parents en faveur de l'anglais, cette décision fait l'objet jusqu'ici d'un remarquable consensus politique. D'un point de vue bruxellois, cette évolution a le petit avantage de rendre plus probable l'inclusion du néerlandais dans le CEB, mais le grand inconvénient de rendre le recrutement d'enseignants disposant des qualifications requises encore plus ardu, compte tenu du fait que les salaires des enseignants sont les mêmes en Wallonie et à Bruxelles alors que le logement est en moyenne sensiblement moins cher en Wallonie.

Pour s'attaquer à cette difficulté, il importe d'abord de lutter contre la pénurie générale d'enseignants, notamment en valorisant l'image du métier, en encourageant la réorientation professionnelle avec une reconnaissance adéquate de l'ancienneté, en accordant le même barème à tous les enseignants titulaires d'un master et en allégeant les tâches administratives de manière à permettre aux enseignants de se concentrer sur le cœur de leur métier.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'enseignement du néerlandais, la formation d'instituteurs bilingues entreprise par la Haute Ecole Francisco Ferrer et la Erasmushogeschool était plus que bienvenue. Cette initiative a permis la création d'une filière de formation supplémentaire pour les maîtres de langue néerlandaise. Jusqu'il y a peu,

seule l'agrégation de l'enseignement secondaire inférieur en langues germaniques était prévue pour la formation d'enseignants destinés à assurer les cours de néerlandais dans les écoles primaires et secondaires. Vu le faible nombre d'étudiants dans ce cursus, une filière de formation supplémentaire était plus que souhaitable.

Toutefois, depuis la récente entrée en vigueur de la Réforme de la Formation Initiale des Enseignants, la formation pour le néerlandais ne peut plus être organisée dans la section 2 du nouveau master (correspondant à l'enseignement primaire) et a donc dû être supprimée du programme d'études des hautes écoles. Plusieurs écoles ont depuis créé des certificats de langue néerlandaise en dehors du cursus d'instituteur primaire afin de pouvoir former des maîtres de langues seconde. Il serait toutefois souhaitable de réintégrer le néerlandais dans le tronc commun de la section 2 afin de former davantage de maîtres de néerlandais et de remédier ainsi à la pénurie.

Par ailleurs, différents assouplissements permettant à des personnes compétentes en néerlandais et motivées par l'enseignement sont susceptibles d'élargir la base de recrutement en facilitant leur reconversion professionnelle. Une adaptation dans ce sens du décret « titres et fonctions », la reconnaissance de plus d'années d'ancienneté en cas de reconversion et l'assouplissement des examens linguistiques dans certains cas peuvent y contribuer. Il doit aussi devenir possible de faire appel à des ouvriers qualifiés en fin de carrière dans l'enseignement secondaire qualifiant, ou d'adopter une formule inspirée des échanges d'assistants de langue pratiqués en France : dans le cadre de leurs études et avec l'appoint d'une bourse, des étudiants étrangers viennent en France et des étudiants français partent à l'étranger pour assister des titulaires de cours de langues dans des écoles primaires ou secondaires et aider à transmettre non seulement la langue, mais aussi la culture de leur pays.

Vu la pénurie actuelle de maîtres de langue néerlandaise et le fait qu'elle sera encore fortement accrue lorsque le néerlandais deviendra obligatoire dès la troisième primaire en Wallonie, il sera nécessaire d'être plus imaginatif. Ainsi, en vertu d'une décision datant de mai 2011, la Ville de Bruxelles offre des primes linguistiques aux instituteurs qui enseignent le néerlandais dans les écoles primaires francophones de la Ville. Pour encourager les enseignants de néerlandais à venir ou à rester à Bruxelles, on pourrait aussi les aider à trouver un logement, voire leur accorder une forme de priorité dans l'accès aux milliers de logements de la régie foncière de Bruxelles ?

Mais l'essentiel est de briser le cercle vicieux. S'il y a peu de candidats motivés et compétents à la formation de maître de néerlandais, c'est en raison du manque d'attrait dont souffre la langue néerlandaise et du faible niveau de néerlandais des élèves francophones en fin de secondaire, qui sont eux-mêmes le résultat du manque d'enseignants motivés et compétents. Si ce cercle vicieux peut être brisé, ce ne peut sans doute être qu'en multipliant les filières de formation de maître de langue néerlandaise et en parvenant à y attirer des élèves issus de l'enseignement néerlandophone bruxellois et pas seulement de l'enseignement francophone.

## Hors de la classe

Qu'il s'agisse d'enseignement traditionnel ou en immersion, l'apprentissage du néerlandais souffre de la difficulté fondamentale mentionnée plus haut : le manque d'opportunités de le pratiquer spontanément à l'école ou en dehors. Même dans les écoles en immersion, le néerlandais ne deviendra pas la lingua franca utilisée naturellement par les élèves entre eux. Des contacts et échanges avec des écoles néerlandophones peuvent aider, et des subsides de la Taalunie sont disponibles pour aider à les financer. Pour être aussi efficace que possible, il est cependant aujourd'hui nécessaire de privilégier des écoles localisées hors de Bruxelles et de sa périphérie proche, où le français est trop présent et où les contacts entre élèves s'effectueraient le plus naturellement en français. Quoiqu'impliquant inévitablement des démarches plus compliquées que des collaborations entre écoles partageant un même site bruxellois, des collaborations avec des écoles flamandes plus éloignées peuvent s'avérer soutenables une fois routinisées, sans devoir y consacrer trop d'énergie. Une illustration modeste en est fournie par le projet [caklik](#), soutenu par la Taalunie, qui organise dès la 5<sup>e</sup> année primaire des excursions en Flandre et des activités culturelles en néerlandais pour des classes francophones de Wallonie et de Bruxelles.

Au niveau secondaire, des échanges et projets collaboratifs avec des écoles néerlandophones tant bruxelloises que flamandes doivent permettre de stimuler le contact authentique avec la langue néerlandaise et des jeunes qui la parlent et ainsi l'activation de son apprentissage et le développement d'une ouverture à l'autre et d'attitudes positives favorables à cet apprentissage. Des expériences encourageantes existent, par exemple entre l'Athénée royal Jean Absil et le Koninklijk Atheneum Etterbeek, mais doivent être généralisées. En outre, en fin de secondaire, il est possible d'inclure dans les programmes scolaires des stages dans des entreprises ou associations flamandes ou bruxelloises où le néerlandais est la langue la plus usitée, voire même une forme de service citoyen qui inclue une immersion linguistique.

Ce qui peut se faire à l'école est important. Mais son efficacité dépend fortement de ce que font les élèves et de ce à quoi ils sont exposés en dehors de ses murs, par exemple les activités proposées par les centres culturels et bibliothèques néerlandophones ou par des clubs sportifs ou autres associations faisant à la pratique du néerlandais une place suffisante, en veillant chaque fois à ce que l'afflux d'enfants francophones ne conduise pas à l'éviction du néerlandais. Le défi préalable, illustré par BxBrussels et RWDMgirls est de trouver assez d'animateurs et d'entraîneurs suffisamment compétents en néerlandais pour pouvoir encadrer les activités en néerlandais.

A un niveau plus individuel, le développement d'échanges entre jeunes du même âge pendant les vacances (sur le modèle de [Swap-Swap](#)) et de tandems de conversation en ligne avec des personnes en Flandre (principalement retraitées) disposées à y consacrer quelques heures chaque semaine (sur le modèle de [Parlangi](#)) peuvent aussi contribuer à stimuler l'usage et l'apprentissage du néerlandais. A quoi doit s'ajouter une gestion familiale judicieuse de l'usage de la télévision et de l'internet en vue de soutenir la langue scolaire. L'ampleur de l'offre médiatique fournit de multiples opportunités que la méconnaissance et la loi du moindre effort risquent de gaspiller.

Dûment sous-titrés, des documentaires en néerlandais, des séries télévisées ou vidéos localisées à Bruxelles et se déroulant au moins en partie en néerlandais, ainsi que la riche production culturelle flamande, pourraient être utilement mobilisés dans les écoles et dans d'autres contextes afin de renforcer l'exposition à la langue néerlandaise et leur donner de la Flandre une image de la Flandre qui ne se réduise pas à sa politique. La structuration de l'enseignement bruxellois en deux espaces unilingues rend indispensable la mobilisation de ces autres instruments.

### 3.6. DEVENIR BON BILINGUE A L'ECOLE NEERLANDOPHONE

#### Deux atouts

Au cours des cinquante dernières années, la fonction principale de l'enseignement néerlandophone à Bruxelles s'est profondément modifiée. Il ne s'agit plus avant tout comme jadis à Bruxelles et comme dans une mesure encore large aujourd'hui en Flandre, de permettre à tout enfant néerlandophone de bénéficier, du début à la fin, d'une scolarité dans sa langue parentale. Il ne s'agit pas non plus, comme en Flandre hier et aujourd'hui, de permettre à tous les enfants grandissant dans une région de pouvoir participer pleinement à leur communauté territoriale en acquérant la langue commune. Il s'agit surtout de doter une minorité des jeunes bruxellois de cet atout économique, politique et social qu'est la connaissance du néerlandais.

Pour enseigner le néerlandais à ses élèves, l'enseignement néerlandophone est évidemment mieux équipé que l'enseignement francophone, même en immersion. Mais le recrutement et surtout la stabilisation des enseignants n'y est pas non plus évidente. D'abord, il y a un manque global d'enseignants en Flandre. Les options non-bruxelloises ne manquent donc pas. En outre, si enthousiastes que soient les jeunes enseignants, souvent formés à Bruxelles, lorsque le moment vient d'avoir des enfants, la quête d'un lieu de vie plus vert, moins stressant, moins coûteux et jouissant en Flandre d'une image plus attrayante suffit à motiver un déménagement vers le Brabant flamand ou bien au-delà. Et lorsqu'un poste s'offre à proximité, la perspective d'échapper aux navettes quotidiennes — ferroviaires ou motorisées — est souvent décisive. Les écoles néerlandophones n'en ont pas moins l'avantage d'échapper aux deux gros problèmes de recrutement des écoles francophones en immersion néerlandaise : ni différentiels de salaire ni de calendriers désynchronisés.

Du point de vue de l'apprentissage du néerlandais, le second avantage de l'école néerlandophone est qu'il fournit aux élèves un environnement dans lequel il est raisonnable d'espérer que le néerlandais sera spontanément utilisé par les élèves entre eux, et cela d'autant plus rapidement et plus souvent que la diversité linguistique des élèves y est grande — ce qui n'est jamais le cas dans une école francophone, où le néerlandais n'est jamais que l'objet d'un cours. Fréquenter au moins une troisième année maternelle en néerlandais doit permettre d'arriver plus rapidement dans l'enseignement primaire à un usage spontané du néerlandais par les élèves qui ne l'ont pas pour langue parentale. En outre, des collaborations institutionnalisées avec les centres communautaires, les maisons de jeunes, les stages de vacances, les activités sportives et les bibliothèques néerlandophones sont susceptibles

d'étendre cette exposition en dehors des horaires scolaires. Enfin, soutenir et diffuser l'expérience et le *know-how* accumulés au sein du *Onderwijscentrum Brussel* (OCB) aide les enseignants à affronter les défis spécifiques au contexte linguistique bruxellois.

### Attitude positive et exposition suffisante ?

L'enseignement néerlandophone bruxellois n'échappe pas pour autant à la tension entre la nécessité d'assurer simultanément une exposition suffisante au néerlandais et une attitude positive à son égard. Pour assurer la première, la tentation est grande d'imposer son usage exclusif dans la classe, voire dans l'enceinte de l'école (« *Hier spreekt men Nederlands. U ook zeker ?* »). Il est incontestablement opportun d'encourager les parents à apprendre la langue scolaire de leurs enfants, de manière à faciliter leur collaboration avec la direction et les enseignants. Mais il l'est bien moins d'exiger des parents qu'ils parlent la langue de l'école dès qu'ils en franchissent le seuil, et il l'est encore moins d'imposer à la direction et aux enseignants de n'utiliser que le néerlandais dans les contacts avec les parents. Les parents n'ont bien sûr pas le droit d'exiger des enseignants qu'ils parlent leur langue, quelle qu'elle soit. Mais la collaboration entre école et famille est tellement importante pour l'éducation des enfants que toute langue qui facilite la communication entre elles doit pouvoir être utilisée.

Plus important encore que le régime linguistique imposé aux parents est celui auquel les élèves sont soumis. Il est légitime d'essayer de profiter au maximum du temps qu'ils passent à l'école pour donner aux élèves dont la langue parentale n'est pas la langue scolaire de pratiquer activement celle-ci. Mais les y contraindre, en classe comme à la récréation ou dans les activités parascolaires, peut induire une attitude tellement négative à l'égard de la langue imposée que l'effet net sur son apprentissage sera négatif. Il vaut bien mieux faire comprendre aux élèves le bien-fondé de règles dont la mise en œuvre peut du reste rester souple : pratiquer entre eux la langue scolaire, même si ce n'est ni le plus facile, ni le plus naturel, est dans leur intérêt, et parler la langue que tous connaissent ou apprennent est une manière de n'exclure personne. Attitude bienveillante et renforcements positifs sont des instruments bien plus efficaces à long terme que des interdictions et des sanctions.

Il importe d'ajouter que le défi est très inégal selon l'école considérée. La règle de priorité accordant jusqu'à 65% des places dans une école aux enfants dont au moins un parent est néerlandophone (en un sens plus ou moins strict) a inévitablement tendance à engendrer une concentration de ces enfants dans une minorité des écoles néerlandophones et donc à faire des autres des écoles où pratiquement personne ne parle le néerlandais à la maison. On peut comprendre la motivation de la mesure. Si les familles néerlandophones estiment ne pas pouvoir trouver à Bruxelles une école qui assure à leurs enfants la même qualité d'apprentissage linguistique et autre qu'en Flandre, elles seront tentées de quitter Bruxelles ou d'envoyer leurs enfants dans des écoles de la périphérie. En même temps, il importe d'empêcher que l'inégalité entre écoles néerlandophones ne se creuse en raison de ce recrutement différencié. Sur ce point comme sur d'autres, des données PISA limitées à Bruxelles seraient fort utiles. Ici aussi, il importe de viser à un bon équilibre.

S'assurer par des moyens appropriés d'une exposition suffisante au néerlandais pour tous les élèves de toutes les écoles néerlandophones est important. Mais parvenir à leur instiller une

admiration et une affection pour la langue est beaucoup mieux. Comme pour les élèves des écoles francophones et plus facilement que pour eux, il est opportun de leur faire apprécier la production culturelle flamande. Et la production de documentaires et séries ayant Bruxelles pour cadre ou le bon usage de *role models* bilingues ne sont pas moins pertinents. Un lien affectif positif au néerlandais, s'il est solidement ancré, peut aussi induire les non-néerlandophones à entretenir leur néerlandais après la fin de leurs études, en profitant de toute occasion pour le pratiquer. Une langue qui ne s'exerce pas s'atrophie.

### Immersion en français ?

Malgré les difficultés spécifiques liées au contexte bruxellois, l'enseignement néerlandophone reste bien placé pour apporter à ses élèves non-néerlandophones — aujourd'hui la grosse majorité de son public — une connaissance du néerlandais bien supérieure à celle que pourrait leur apporter la meilleure des écoles francophones. Mais quid du français ? Comme mentionné plus haut, la performance de l'enseignement néerlandophone pour la deuxième langue officielle est bien supérieure à celle de l'enseignement francophone. Mais au vu des derniers chiffres disponibles, cette performance, est en déclin rapide (Tableau 20).

Il est donc plus qu'opportun d'explorer, aussi pour les écoles néerlandophones, le potentiel de l'enseignement en immersion (ou CLIL, *Content and Language Integrated Learning*) avec cette fois le français comme langue-cible. Du point de vue du recrutement d'enseignants, une telle formule serait réaliste dans le contexte bruxellois. Elle pourrait aussi recourir à des échanges d'enseignants entre écoles proches, avec cependant les limites actuelles mentionnées plus haut à propos de l'apprentissage du néerlandais dans les écoles francophones (désynchronisation des calendriers, horaires distincts, assurances).

Une telle formule ne serait pas seulement positive pour les élèves néerlandophones des écoles néerlandophones, mais aussi pour leurs condisciples ayant déjà une bonne connaissance du français. Elle permettrait pour eux un renforcement et une formalisation de l'acquisition du français au-delà des programmes de français langue étrangère figurant dans leur programme. Une mobilisation des connaissances en français des élèves francophones dans le soutien et le développement de ces compétences par les non-francophones de l'enseignement néerlandophone est également une piste digne d'être explorée. Dans l'enseignement primaire, le recours à l'immersion doit se faire prudemment là où la composition linguistique des classes est à dominante francophone et où la priorité réside dans l'acquisition du néerlandais comme langue de scolarisation. Des projets pilotes — par exemple STIMOB (Stimuleren Meertalig Onderwijs Brussel) et l'école Pistache (*taalinitiatie* renforcée) — existent au niveau primaire et donnent des résultats encourageants.

### 3.7. APRES L'ECOLE

#### Tester ses compétences linguistiques

La promotion du multilinguisme ne concerne bien sûr pas que les enfants et les adolescents. Si on n'est jamais trop jeune pour commencer à apprendre une langue, on n'est jamais trop vieux non plus. Pour beaucoup d'adultes bruxellois, il s'agit de rattraper tardivement un apprentissage de la deuxième langue officielle qui aurait pu et dû se faire beaucoup plus tôt. Pour d'autres, il s'agit d'apprendre le plus rapidement possible les langues les plus utiles dans la ville et le pays où ils viennent d'arriver. La motivation primordiale, pour la plupart, est d'ordre professionnel. La connaissance des langues constitue en effet un atout important sur le marché du travail bruxellois. (Voir Tableau 24.)

**Tableau 24**

**Offres d'emploi reçues par Actiris et stipulant explicitement des exigences linguistiques**

|                              | 2016  | 2019  |
|------------------------------|-------|-------|
| <b>Total</b>                 | 52.7% | 49.5% |
| dont                         |       |       |
| Français-néerlandais         | 56.8% | 55.9% |
| Français-néerlandais-anglais | 23.2% | 25.6% |
| Anglais seul                 | 14.4% | 14.5% |
| Anglais seul ou non          | 37.6% | 40.1% |
| Autres                       | 5.7%  | 4.0%  |

**Source :** [\*Les exigences linguistiques sur le marché du travail et les connaissances linguistiques des chercheurs d'emploi en Région bruxelloise\*](#), Actiris View.Brussels, juin 2020.

Il n'est dès lors pas surprenant qu'Actiris, le service de l'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale, se soit attelé à la promotion de leur apprentissage. Il le fait d'abord en offrant à tous les chercheurs d'emploi la possibilité de tester leur niveau de compétence linguistique. Depuis septembre 2023, le test est même systématique pour tous les nouveaux inscrits de moins de 30 ans. Il s'agit du test ELAO (Efficient Language Assessment Online), géré par Accent Languages (Anvers). Il peut en principe être effectué pour six langues (français, anglais, néerlandais, allemand, italien et espagnol), mais l'est en fait presque exclusivement pour les trois langues les plus pertinentes pour le marché de l'emploi bruxellois. Ce test est effectué sur le site d'Actiris ou à domicile. Le résultat du test ELAO est inséré dans le dossier des chercheurs d'emploi. En outre, Actiris met à la disposition des chercheurs d'emploi la plateforme de test et d'apprentissage multi-device (PC, portable, tablette, smartphone) Brulingua, développée par Altissia (Louvain-la-Neuve). Brulingua permet de tester ses compétences linguistiques dans les mêmes langues qu'ELAO mais aussi, depuis 2021, dans

toutes les autres langues officielles de l'Union européenne à l'exception de l'irlandais et le maltais (voir Tableau 25).

**Tableau 25**  
**Nombre de tests effectués en 2022-2023**

|             | ELAO<br>2022 | Brulingua<br>2022 2023 |       |
|-------------|--------------|------------------------|-------|
| Français    | 1027         | 3805                   | 4082  |
| Néerlandais | 2453         | 3720                   | 3254  |
| Anglais     | 1787         | 3232                   | 2818  |
| Allemand    | 7            | 197                    | 136   |
| Espagnol    | 10           | 519                    | 363   |
| Italien     | 2            | 211                    | 168   |
| TOTAL       | 5286         | 12062                  | 11109 |

**Source :** Actiris

**NB :** Le tableau couvre toutes les langues offertes par ELAO, et les 6 langues les plus fréquemment choisies parmi les 22 offertes par Brulingua.

En combinaison avec ceux d'ELAO et d'autres tests plus spécifiques proposés par Bruxelles-Formation et Huis van het Nederlands, les résultats de ces tests pourraient servir à doter chaque Bruxellois d'un « passeport linguistique » indicatif de ses compétences dans toutes les langues qu'il connaît ne fût-ce qu'un peu. Dans la mesure où il repose sur des tests effectués à domicile, un tel passeport ne peut être certifiant, mais il peut donner aux opérateurs de formations, aux recruteurs, aux employeurs et à la personne elle-même une image plus correcte de ses compétences réelles qu'une simple auto-évaluation. Si, comme suggéré plus haut, la Région pouvait organiser ses propres épreuves certifiantes pour les compétences requises pour un emploi public ou donnant droit à une prime, elles pourraient être optimalement intégrées avec la batterie de tests existants.

### Chèques-langues et formations

Actiris ne permet pas seulement de tester sa connaissance des langues. Il investit en outre chaque année plus de 7 millions d'euros dans leur apprentissage des langues sous la forme de chèques-langues. Une première formule, initiée en 2002, consiste en une formation intensive de 60 heures en petits groupes durant maximum 2 mois, offerte par des partenaires de formation privés (Amira, BXL Academy, CLL, Eurospeak, Lerian, Liren, OpenContext). Les mêmes partenaires privés offrent également des modules de « matching » : 40 heures de cours individuels ou 60 heures en petits groupes en vue d'emplois spécifiques.

Une seconde formule, initiée en 2008, prend la forme d'une collaboration avec l'enseignement de Promotion sociale de la Communauté française (EPS). Il s'agit de modules

de 120 périodes axés sur l'apprentissage du français, du néerlandais ou de l'anglais et s'adressant en journée à des groupes uniquement composés de chercheurs d'emploi. Le nombre de formations en français a explosé en raison de l'ouverture en 2022 de la possibilité d'utiliser aussi les chèques-langues pour améliorer la connaissance de celle des deux langues officielles dans laquelle le demandeur d'emploi a introduit son dossier. (Voir Tableau 26.)

**Tableau 26**  
**Enseignement de promotion sociale : nombre de formations financées par Actiris**

|             | 2021-2202 | 2022-2023 |
|-------------|-----------|-----------|
| Français    | 47        | 124       |
| Néerlandais | 53        | 44        |
| Anglais     | 54        | 64        |

**Source :** *Actiris*

Deux autres formules de formation en petits groupes ont été initiées en 2010. L'une, dont le coût est principalement pris en charge par la Vlaamse Gemeenschapscommissie, prend la forme de conventions tripartites avec Huis van het Nederlands et cinq Centra voor Volwassenenonderwijs (CVO) bruxellois. Il s'agit de 120 heures maximum de cours de néerlandais. L'autre prend la forme d'une collaboration avec Bruxelles-Formation. Il s'agit de modules de 120 heures de formation intensive en français, néerlandais ou anglais orientée vers des métiers spécifiques.

Les formations elles-mêmes ne sont pas organisées par Actiris mais par Bruxelles-Formation, la branche bruxelloise du *Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding* (VDAB-Brussel), les Centra voor Volwassenenonderwijs néerlandophones (CVO), l'Enseignement de promotion sociale francophone (EPS) et de nombreuses écoles de langue privées. Ces formations sont accessibles à bien d'autres que les bénéficiaires des chèques-langues d'Actiris. Huis van het Nederlands, pour sa part, organise des tests de néerlandais et aiguille les personnes désireuses d'apprendre le néerlandais vers les formations les plus appropriées pour elles.

#### **Brulingua : fantastique et gratuit mais sous-utilisé**

Les conventions Brulingua conclues par Actiris avec Altissia depuis 2013 ne couvrent pas seulement les tests linguistique mais aussi diverses formules d'apprentissage. Brulingua offre la possibilité d'apprendre le français, le néerlandais et l'anglais jusqu'au niveau C1 en « *blended learning* » (avec *coaching*, classes virtuelles et excursions à Bruxelles). Pour les autres langues, il s'agit d'apprentissage en ligne exclusivement : jusqu'au niveau C1 pour l'allemand, l'italien, l'espagnol et le portugais, seulement au niveau A1 pour toutes les autres langues officielles de l'Union européenne sauf le maltais et l'irlandais. Comme langues d'interface, d'autres langues encore sont utilisables, parmi elles l'arabe, le russe, l'ukrainien et le turc. L'augmentation des langues d'interface en octobre 2021 a notamment permis aux natifs de langues latines d'utiliser leur langue au lieu du français et l'ajout du russe et de

l'ukrainien en 2022 a manifestement facilité l'accès à Brulingua pour les réfugiés ukrainiens (Tableau 27).

**Tableau 27**  
**Brulingua : Nombre de nouveaux apprenants par langue d'interface 2021-2023**

|             | 2021  | 2022  | 2023  |
|-------------|-------|-------|-------|
| Français    | 17573 | 14823 | 12383 |
| Anglais     | 2824  | 4182  | 8936  |
| Néerlandais | 1177  | 1294  | 984   |
| Ukrainien   | 0     | 218   | 191   |
| Espagnol    | 76    | 187   | 137   |
| Portugais   | 43    | 112   | 132   |
| Russe       | 25    | 394   | 94    |
| Turc        | 42    | 95    | 88    |
| Roumain     | 22    | 81    | 54    |
| Italien     | 24    | 71    | 44    |
| Allemand    | 10    | 22    | 16    |
| Arabe       | 6     | 8     | 11    |

**Source :** Actiris

L'augmentation parallèle des langues d'apprentissage a conduit à une grande diversification. Le néerlandais reste cependant largement en tête des langues-cibles, avec cependant un écart qui se réduit par rapport au français (Tableau 28).

**Tableau 28**  
**Brulingua : Nombre d'apprenants actifs par langue d'apprentissage 2021-2023**

|             | 2021  | 2022  | 2023  |
|-------------|-------|-------|-------|
| Néerlandais | 11024 | 12399 | 11262 |
| Français    | 6188  | 9228  | 9400  |
| Anglais     | 5861  | 7285  | 6846  |
| Espagnol    | 412   | 1421  | 1299  |
| Bulgare     | 0     | 1625  | 903   |
| Allemand    | 1203  | 743   | 621   |
| Italien     | 201   | 688   | 569   |
| Portugais   | 79    | 304   | 283   |
| Grec        | 60    | 149   | 130   |
| Roumain     | 30    | 105   | 113   |

**Source :** Actiris

Les possibilités de test et d'apprentissage offertes par Brulingua étaient initialement restreintes aux chercheurs d'emploi. Depuis 2018, elles sont aussi gratuitement disponibles à toute personne majeure domiciliée dans la Région de Bruxelles-Capitale. Faute de publicité au-delà des personnes en contact direct avec Actiris, cet élargissement drastique du public potentiel n'a cependant pas conduit à une augmentation correspondante des utilisateurs (voir Tableau 29).

**Tableau 29**  
**Brulingua : Nombre de nouveaux apprenants, apprenants actifs et tests 2014-2023**

|      | Nouveaux | Actifs | Tests |
|------|----------|--------|-------|
| 2014 | 15871    | 13226  |       |
| 2015 | 8080     | 10492  |       |
| 2016 | 6813     | 9602   |       |
| 2017 | 5702     | 7176   |       |
| 2018 | 9230     | 9457   | 6283  |
| 2019 | 10670    | 11867  | 8776  |
| 2020 | 17318    | 20635  | 14651 |
| 2021 | 21650    | 25070  | 12097 |
| 2022 | 24597    | 27780  | 12062 |
| 2023 | 23867    | 30857  | 11109 |

**Source :** Actiris

La convention actuelle conclue avec Altissia court jusqu'en octobre 2025 et coûte annuellement 540.000 euros. Pour rentabiliser cet investissement de la Région, il serait hautement opportun d'augmenter significativement la visibilité et la notoriété de Brulingua, afin qu'il soit utilisé beaucoup plus largement par les Bruxellois. Il serait notamment utile d'en articuler davantage l'usage avec des activités collectives, y compris au sein d'entreprises et d'associations : un apprentissage en groupe est généralement plus motivant qu'un apprentissage solitaire. Dans le cadre du programme Erasmus de l'Union européenne, Altissia a développé, en complément de sa plateforme d'apprentissage en ligne, des fiches de *blended learning* en classe inversée à l'intention des enseignants de langue dans des programmes de formation professionnelle. Leur mise à disposition est susceptible d'intensifier l'usage de Brulingua et de le rendre plus efficace.

Actiris a pour objectif d'aider celles et ceux qui cherchent un emploi à en trouver un. C'est ce qui justifie que, depuis 2018, l'accès à Brulingua est ouvert à tout Bruxellois en âge de travailler et donc potentiel chercheur d'emploi. Mais il n'est pas ouvert aux moins de dix-huit ans. Cette restriction aux adultes doit être abolie. Mieux équiper les plus jeunes du bagage linguistique qui leur sera précieux lorsqu'ils seront en recherche d'un emploi peut parfaitement se justifier de ce point de vue. Encourager les moins de dix-huit ans à découvrir et apprivoiser Brulingua, en profitant du cadre scolaire, est en outre susceptible d'en accroître l'usage par les adultes qu'ils deviendront.

### 3.8. DECOUVRIR ET APPRECIER LA CULTURE DES AUTRES

#### Dépasser la vision binaire de la culture bruxelloise

Les langues et le multilinguisme ne sont pas qu'une affaire d'emploi. Dans leur dimension langagière, les productions et activités culturelles sont une formidable célébration de la richesse des langues dans toute leur diversité. Elles offrent aussi une occasion de contribuer à leur apprentissage en renforçant le désir de les connaître et en donnant l'occasion de les pratiquer. Rien de tel, pour motiver à apprendre et utiliser une langue (sauf s'éprendre de personnes qui la parlent) que de tomber sous le charme d'œuvres culturelles qui l'illustrent. Ceci vaut pour les jeunes dans le cadre de leurs cours de langues ou à l'occasion de sorties scolaires permettant d'apprécier des productions culturelles dans d'autres langues que leur langue d'instruction. Mais ceci vaut également à tous les autres âges de la vie.

Il faut dès lors se réjouir de ce que la vie culturelle bruxelloise soit nourrie par la présence d'institutions étrangères, telles que l'Alliance française, deBuren, le Goethe Institut, l'Instituto Cervantes, l'Istituto italiano di cultura, etc. Mais il existe beaucoup d'initiatives plus modestes impliquant d'autres langues, qui ne jouissent pas d'encadrement structurel et ont du mal à trouver du soutien du fait qu'elles ne relèvent ni de la culture francophone ni de la culture néerlandophone.

Du point de vue de la promotion du multilinguisme, ces initiatives « orphelines » méritent une attention particulière, de même que toute collaboration entre des initiatives fonctionnant dans des langues différentes. Il y a quelques années, la collaboration entre le Koninklijke Vlaamse Schouwburg (KVS) et le Théâtre national ont montré que c'était possible. Le tout nouveau festival *It takes a city*, qui associe huit structures francophones et néerlandophones en offre à nouveau une belle illustration. La fédération RAB-BKO (Réseau des Arts de Bruxelles – Brussels Kunstoverleg) crée un milieu fécond où de telles initiatives peuvent prendre forme. Elle mérite d'être durablement et fermement soutenue.

En outre, le financement du secteur culturel demande à être repensé. Il faut qu'une part importante des subsides soit consacrée à des activités culturelles multilingues ou menées dans d'autres langues que le français et le néerlandais. L'accord de coopération culturelle *cultuurscultuur* conclu en 2016 entre les Communautés française et flamande ouvre la voie. La Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) et la Commission communautaire française (COCOF) pourraient similairement créer un fonds structurel commun soutenant des initiatives culturelles ne répondant pas à la binarité officielle. Et la Région de Bruxelles-Capital, désormais compétente pour les "projets culturels bicommunautaires d'intérêt régional" pourrait user de cette compétence au-delà de son soutien à KANAL et à Molenbeek-Brussels 2030.

## Sous-titrages et médias multilingues

La langue peut être un instrument d'exclusion autant que d'inclusion. Tout ce qui peut contribuer à rendre accessible ce qui se produit dans une langue à celles et ceux qui la comprennent mal ou pas du tout est dès lors bienvenu. Dans cet esprit, le recours au sous-titrage ou au sur-titrage (dont le secteur culturel bruxellois a été un précurseur à l'échelle internationale), que ce soit dans la langue des personnes qui parlent ou en traduction, mérite aussi d'être soutenu et généralisé autant que possible dans les médias visuels, à commencer par les chaînes de télévision locale BX1 et Bruzz.

Le bon sous-titrage doit souvent résumer pour ne pas exiger une vitesse de lecture excessive de la part des spectateurs. Surtout en traduction, il reste un art. Mais les progrès technologiques, en particulier en matière de traduction automatique, rendent financièrement plus réaliste pareille généralisation. Dans le contexte d'un intérêt sans précédent pour l'apprentissage des langues et en particulier du néerlandais au sein de la Communauté française, ces développements devraient aussi faciliter le développement de l'offre par la RTBf et RTL de productions flamandes en version originale sous-titrée.

En vue de renforcer tout cela, on peut rêver d'un véritable média multilingue bruxellois. *Bruzz* fait un pas dans cette direction en publiant en français et en anglais, pas seulement en néerlandais. Des magazines et sites de comités de quartier ont également adopté un régime trilingue. Mais avec le développement de la traduction automatique de qualité, il doit être possible de faire mieux, du moins pour des médias électroniques, en y multipliant les langues sans pour autant les rendre d'accès rébarbatifs pour celles et ceux qui n'en connaissent qu'une seule.

## 4. Pérenniser

### 4.1 UN « INSTITUT POUR LE MULTILINGUISME » ?

En décidant qu'à l'avenir toutes les réunions régulières du Conseil européen se tiendraient à Bruxelles, le sommet européen de Nice (2000) a consacré définitivement Bruxelles comme capitale de l'Union européenne. Dans la foulée, le président de la Commission européenne Romano Prodi et le premier ministre belge Guy Verhofstadt ont invité un groupe d'intellectuels, dont le linguiste Umberto Eco et l'architecte Rem Koolhaas, à réfléchir aux besoins de Bruxelles comme « capitale de l'Europe ». Selon le groupe, « Bruxelles est la ville qui compte la plus grande concentration de personnes parlant différentes langues, la plus grande qualité et la plus grande expertise en matière de services de traduction et d'interprétation et une population qui a appris à respecter, apprendre et diffuser le bilinguisme comme une pratique courante. » L'une des quatre propositions concrètes qui ont émergé du brainstorming du groupe est dès lors la création d'un *Institute for Multilingualism*, qui aurait pour objectif de « rassembler les connaissances relatives au multilinguisme, y compris quant à l'aptitude à parler, lire, traduire et interpréter des deuxièmes et troisièmes langues, à les enseigner et à communiquer cette pluralité de manière plus attrayante et *user-friendly*. » (*Brussels Capital of Europe. Final Report*, European Commission & Belgian Presidency, October 2001, 140p.)

Si l'argumentaire est toujours d'actualité, il n'est pas pour autant nécessaire de créer une nouvelle institution. Bruxelles dispose aujourd'hui du [Brussels Studies Institute](#) (BSI) qui fédère les chercheurs travaillant sur Bruxelles au sein des quatre universités présentes sur le territoire bruxellois (Université libre de Bruxelles, Vrije Universiteit Brussel, UCLouvain et KU Leuven). La dimension linguistique est tellement importante pour tous les aspects du dynamisme de Bruxelles et la réalité linguistique bruxelloise est tellement riche qu'il est légitime de demander au BSI de consacrer systématiquement une part de ses activités à des recherches innovatrices susceptibles d'améliorer le multilinguisme des habitants de la région bruxelloise tout en produisant des connaissances susceptibles d'être également utiles ailleurs. Un subside récurrent d'Innoviris devrait pouvoir assurer un financement structurel à cette ligne de recherche.

Parmi les travaux scientifiques contribuant à la connaissance de Bruxelles sur le plan linguistique, le Taalbarometer produit par le centre BRIO (*Brussels Informatie-, Documentatie- en Onderzoekscentrum*) de la VUB occupe une place à part. Publié pour la première fois en 2001, il fournit tous les cinq ou six ans des informations extrêmement précieuses sur les langues parentales et les compétences linguistiques des résidents bruxellois adultes et sur de nombreux autres aspects linguistiquement pertinents de leurs attitudes et comportements. Une cinquième édition est attendue pour le printemps 2024. Il est essentiel que ce travail se poursuive, avec la même qualité que celle atteinte jusqu'ici. La connaissance ainsi régulièrement mise à jour peut être utilement complétée par l'introduction d'une dimension linguistique dans le *Belgian Online Probability Panel* (BOPP), un échantillon aléatoire de 4000 résidents belges co-géré par l'ensemble des universités belges.

Pour ce qui concerne la maîtrise par les élèves de la langue de leur scolarité, des données fiables sont régulièrement collectées dans le cadre des enquêtes internationales PIRLS (primaire) et PISA (secondaire). Les résultats de ces enquêtes sont publiquement disponibles au niveau des Communautés flamande et française, mais malheureusement pas au niveau de leurs composantes bruxelloises. Pour pouvoir se faire une idée de la compétence des élèves des écoles bruxelloises, néerlandophones et francophones, dans leur langue scolaire, il faut actuellement se contenter d'indicateurs très fragiles (voir Tableau 20). L'accès aux résultats PIRLS et PISA séparément pour Bruxelles permettrait d'objectiver bien mieux les contours des défis linguistiques spécifiquement bruxellois, et en particulier du dilemme auquel les familles bruxelloises sont confrontées lors du choix d'une école.

#### 4.2 UNE « CITE DES LANGUES » ?

Un projet ambitieux de « Cité des langues », porté conjointement par Actiris, le VDAB, Bruxelles-Formation et Huis van het Nederlands n'a pas pu aboutir au cours de la législature actuelle. Il existe cependant un besoin urgent pour un dispositif qui permette aux Bruxellois de tous âges et de toutes conditions de repérer facilement ce qui peut les aider à apprendre les langues que, pour quelque raison que ce soit, ils souhaitent mieux connaître.

Ceci requiert la mise en place et la mise à jour rigoureuse d'un site web facilement identifiable, *user-friendly*, soigneusement présenté et géré professionnellement. Le site de la Cité des métiers/Beroepenpunt, émanant de la collaboration entre Actiris, Bruxelles-Formation et VDAB-Brussel, contient un « coin langues » nourri entre autres par le catalogue [Dorifor](#) de Bruxelles-Formation et le site [K](#) du VDAB. Mais par son contenu et sa localisation, il vise à répondre aux besoins spécifiques des chercheurs d'emploi.

La promotion du multilinguisme de tous les Bruxellois requiert un site qui brasse bien plus large. Celui-ci ne doit pas seulement guider vers les programmes formels longs ou brefs offerts par les institutions de formation continue ou par des opérateurs privés. Il doit aussi pouvoir orienter ses usagers vers des tables de conversation informelles, des activités théâtrales, des concours d'éloquence, des échanges linguistiques, des plateformes d'apprentissage en ligne, des émissions sous-titrées, des bibliothèques qui offrent des collections de livres spécialement destinées à des apprenants ou à certaines communautés linguistiques et de multiples autres initiatives et activités permettant de pratiquer, passivement ou activement, d'autres langues que sa langue parentale.

En aidant l'offre et la demande à mieux se rencontrer, un tel site pourra amplifier l'une et l'autre. L'idéal serait que les partenaires du projet initial de Cité des langues s'associent pour donner vie, rigueur et vigueur à ce précieux instrument, peut-être sous la houlette de [easy.brussels](#) : optimiser les services publics du point de vue de l'utilisateur sur le plan linguistique, c'est aussi l'aider à mieux s'équiper linguistiquement pour faire bon usage de ces services.

Afin d'assurer un service de qualité et vraiment accessible même à un public fragilisé, il est crucial de prévoir, comme dans le projet initial de « Cité des langues », des contacts présentiels. Ces contacts pourraient être assurés de manière structurelle mais à temps partiel

par des membres d'administrations et autres organisations disséminées sur le territoire de la Région (Maisons communales, CPAS, Maisons de quartier, bibliothèques, etc.), voire, sur le modèle de Brussel Onthaal / Bruxelles Accueil, par des bénévoles. Avec un bon site web centralisé, exhaustif et constamment mis à jour, leur fonction serait de guider les personnes intéressées dans l'usage de ce site et d'y ajouter leurs conseils personnels. C'est toute notre cité qui deviendrait ainsi une « Cité des langues ».

#### 4.3 UNE SEMAINE DU MULTILINGUISME ?

Depuis 2002, la troisième semaine de septembre est à Bruxelles une « semaine de la mobilité ». De manière analogue, une « semaine du multilinguisme » pourrait être organisée annuellement. Elle aurait pour objectif de mobiliser les écoles, les médias, les bibliothèques, les entreprises, les clubs de sport, les administrations communales, Actiris/VDAB, etc. afin de visibiliser les multiples manières d'apprendre et pratiquer des langues à Bruxelles, de mettre à l'honneur les productions culturelles des diverses communautés linguistiques et de promouvoir les collaborations transcommunautaires. Comme la semaine de la mobilité, elle serait donc essentiellement constituée d'initiatives décentralisées *bottom-up*. Elle pourrait aussi être l'occasion de diffuser des clips par des personnalités bruxelloises multilingues ou organiser des événements qui mettent leur multilinguisme en valeur.

Cette semaine pourrait être la troisième semaine de février, de manière à pouvoir inclure l'*International Mother Language Day*, organisée depuis 2000 le 21 février de chaque année à l'initiative de l'UNESCO. Elle serait donc dissociée mais complémentaire de la journée européenne des langues du 26 septembre organisée depuis 2001 par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, de la Semaine de la langue française et de la francophonie organisée la troisième semaine de mars depuis 1988 avec le soutien de l'Organisation internationale de la francophonie et de la *Week van het Nederlands* organisée la première semaine d'octobre depuis 2015 par la Vlaams-Nederlands Huis de Buren et la Taalunie

Cette semaine pourrait intégrer un événement plus *top-down* accueilli au Parlement bruxellois. Les journées annuelles du multilinguisme organisées depuis 2020 par le ministre pour la promotion du multilinguisme ont été chaque fois l'occasion d'annoncer les lauréats des appels à projets BeTalky. Portant sur un montant annuel total de 200.000 euros à raison de 30.000 euros maximum par projet, ces appels ont connu un succès indéniable : 99 candidats en 2021 (éducation), 34 en 2022 (entreprise) et 130 en 2023 (culture).

Il pourrait cependant être opportun de remplacer cet appel à projets par l'attribution d'un ou plusieurs prix du multilinguisme récompensant des initiatives bruxelloises particulièrement originales ou méritoires. Cette formule aurait pour avantage d'épargner un investissement dans la préparation de nombreux projets qui ne seront finalement pas retenus et d'attribuer des ressources supplémentaires à des initiatives qui ont effectivement démontré leur valeur. Elle est aussi susceptible d'avoir un impact public plus fort en braquant le projecteur sur des bonnes pratiques existantes. L'événement-phare de la semaine du multilinguisme fournirait l'occasion d'attribuer publiquement ces prix.

#### 4.4 UNE CELLULE MULTILINGUISME DANS L'ADMINISTRATION REGIONALE ?

Pour abriter et gérer ce qui doit l'être au niveau de l'ensemble de la Région, en particulier assurer l'organisation de cette semaine annuelle du multilinguisme, il serait utile que l'administration régionale se dote d'une petite cellule qui en assure la coordination. Cette cellule se situerait ainsi au coeur de la promotion du multilinguisme dans tous les secteurs de la vie bruxelloise, notamment en reliant entre elles et en mobilisant les multiples initiatives bruxelloises pertinentes.

Il y a sans doute divers services qui pourraient légitimement accueillir une telle cellule. Le plus logique serait sans doute de la localiser au sein de EQUAL, la composante de l'administration régionale chargée de la promotion de l'égalité des chances. L'activité d'EQUAL se focalise actuellement à titre principal sur la problématique de la discrimination. Cette problématique est très importante. Mais de l'iceberg de l'inégalité des chances la discrimination n'est que la pointe la plus visible. Si tout au long de leur vie les chances des Bruxellois sont très inégales, c'est aussi parce que pour des raisons linguistiques ils ne peuvent pas tous faire plein usage des services publics. Et c'est surtout en raison de différences dans leur niveau d'instruction qui s'expliquent dans une large mesure par l'équipement linguistique dont ils sont pourvus dès leur plus jeune âge.

Si le gouvernement bruxellois veut s'attaquer à l'inégalité des chances dans toute son ampleur, il serait donc opportun qu'il donne à EQUAL le mandat et les moyens d'élargir le spectre qu'il couvre. Y créer une petite cellule dont la tâche première serait d'organiser annuellement une semaine du multilinguisme aurait, à faible coût, un effet multiplicateur important. D'une part, il s'agirait pour l'essentiel de mobiliser de multiples contributions bénévoles et de synchroniser en un temps fort commun de nombreuses initiatives existantes. D'autre part parce que l'impact attendu de ce temps fort serait surtout de permettre aux Bruxellois de prendre conscience des possibilités actuellement sous-utilisées (par exemple, la plateforme d'apprentissage Brulingua) et de ce qu'il importe de faire et de ne pas faire pour promouvoir les compétences linguistiques de leurs enfants.

#### 4.5 UN MINISTRE POUR LE MULTILINGUISME?

Dans sa déclaration de 2019, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale s'est engagé à « développer une politique globale favorisant le multilinguisme des Bruxellois, renforçant ainsi l'identité et la citoyenneté bruxelloise, la promotion sociale et la cohésion sociale au sein de la Région. ». A cette fin, il s'est doté pour la première fois d'un ministre pour la promotion du multilinguisme — peut-être une première mondiale.

Cette initiative a permis d'amplifier la prise de conscience de l'importance du multilinguisme, d'encourager de nombreux efforts *bottom-up* pour y contribuer, de les mettre en contact les uns avec les autres et de promouvoir la réflexion sur les meilleures manières de faire face à l'exceptionnelle diversité linguistique de Bruxelles et de la transformer en atout. Cette réflexion s'est notamment développée au sein du Conseil bruxellois pour le multilinguisme mis en place par le ministre et au sein de ses groupes de travail.

A la lumière de l'expérience de cette législature, nous pensons qu'un portefeuille ministériel explicitement dédié au multilinguisme constitue la meilleure garantie de l'engagement du gouvernement au service de sa promotion et qu'il mérite donc d'être pérennisé lors de la constitution du prochain gouvernement régional.

# Appendice

## Le Conseil bruxellois pour le multilinguisme

Créé en septembre 2020 à l'initiative du ministre bruxellois pour la promotion du multilinguisme Sven Gatz, le [Conseil bruxellois pour le multilinguisme](#) est composé de personnes choisies en raison de leur compétence, de leur expérience et de leur diversité. Elles siègent toutes au Conseil à titre personnel et bénévole.

Le Conseil a bénéficié de la collaboration efficace du cabinet du ministre. Il est particulièrement redevable à Sheraz Rafi, qui en a assuré le secrétariat, et à Vanessa Pascucci, qui a veillé avec une grande diligence à tous ses besoins logistiques.

Un bref rapport de chaque réunion du Conseil et un rapport synthétique sur ses trois premières années d'activité sont disponibles en trois langues sur le [site](#) du Conseil. Conformément aux vœux exprimés d'emblée de part et d'autre, le Conseil a travaillé et travaille en toute indépendance par rapport au ministre, qui n'est nullement engagé par les prises de position du Conseil.

## Composition du Conseil

Ce mémorandum doit énormément à chacun des membres du Conseil, actuels et anciens, dont la liste figure ci-dessous.

### Membres actuels

Anna Sole Mena  
Anne Posma (vice-présidente)  
Brigitte Myle  
Brigitte Neervoort  
Dirk Jacobs  
Fatima-Zohra Ait El Maâti  
Helena Van Driessche  
Hilde De Smedt  
Laurence de Ruelle  
Laurence Mettewie  
Leyla Tielemans  
Mathis Saeys  
Olivier Willocx  
Pascale Demeue  
Pascale Fabre  
Philippe Van Parijs (président)  
Piet Vervaecke  
Salim Haouach  
Wim Vandenbussche

## **Anciens membres**

Aimée-Fidèle Mukunde  
Grégor Chapelle  
Nadia Fadil (vice-présidente)  
Olivia P'tito  
Rudi Janssens  
Yvon Englert  
Nicole Wauters

## **Personnes consultées**

Ce mémorandum doit aussi beaucoup à de nombreuses personnes consultées en personne ou par écrit au cours de sa préparation. Elles nous ont été extrêmement précieuses pour la collecte, la vérification et l'interprétation des informations contenues dans ce mémorandum ainsi que pour l'inspiration de nos recommandations. Cependant, aucune d'entre elles n'a eu connaissance d'une partie quelconque de la version finale du mémorandum ni ne peut donc être tenue responsable des informations, interprétations et recommandations qu'il contient.

## **Personnes rencontrées:**

Les chefs des groupes politiques du Parlement de Bruxelles-Capitale et les collègues et collaborateurs qui les accompagnaient lors de nos treize rencontres dans les locaux du Parlement.

Ad Geudens (Parlangi)  
Alexandre Spanoudis, Jean-François Mottint (Actiris-Brulugia)  
Amélie Meulder, Erik Van den Haute, Anita Palte (Union des parents des écoles en immersion en néerlandais)  
Anne Morrier (Communication Bruxelles-Formation)  
Annick Elégant & Valérie Jaumain (Institut Bischoffsheim, DASPA)  
Annick Van Gestel (Site web Cité des Métiers)  
Antoine de Borman (Perspective Brussels)  
Cathy Marcus, Brahim Ammar Khojda, Irène Riabicheff (SPRB, EasyBrussels)  
Dirk Thielens (Iris Koepel)  
Eddy Van de Velde (Egied Van Broeckhovenschool)  
Emilie Mondo (Ministère de l'enseignement de la FWB)  
Emmanuel Vandenbossche, Nele Beckers, Lotte De Backer (Commission permanente de contrôle linguistique)  
Ewein Maene, Dries Gilles (SPRB Traduction)  
Klaartje Vandersypen (Swap-Swap)  
Jozef Ostyn (vice-gouverneur)  
Marianne Scheppers (Brussel Onthaal)  
Marie-Angèle Dehaye (Bibliothèques francophones, Ville de Bruxelles)  
Nawal Ben Hamou, Florence Wautelet (Secrétariat d'état Egalité des chances RBC)  
Nicolas Bruwier, Simon de Brouwer (SeTIS)  
Pascale van der Belen (Info-Sourds)

### **Personnes consultées par écrit:**

Alex Housen (VUB)  
Annelies Alloing (Talent.Brussels)  
Arthur Lermytte (UGent - PISA)  
Caitlin Demuynck (SPRB Pouvoirs locaux)  
Céline Romainville (UCLouvain)  
Daniel Dumont (ULB)  
Dirk Leonard (Ville de Bruxelles)  
Emmanuel Slautsky (ULB)  
François Grin (Université de Genève)  
Françoise Masuy (çaklik)  
Guillaume Delvaux (UCLouvain)  
Hubert Pardon (ZPZ BruWest)  
Jacques Gorteman (Ecole régionale de police)  
Jonathan Bernaerts (UAntwerpen)  
Julie Fiszman (SPRB)  
Karel Reybrouck (KULeuven)  
Kris Deschouwer (VUB)  
Marc Verdussen (UCLouvain)  
Nell Foster (ULB & UGent)  
Patrick Deboosere (VUB)  
Peter Mortier (paradigm.brussels)  
Stéphanie Dheur (Easy.Brussels)

### **Aide aux lecteurs, aide des lecteurs**

Afin d'en faciliter la lecture pour des non-spécialistes, ce mémorandum a évité autant que possible l'usage d'acronymes, souvent évidents pour les personnes immergées dans un secteur particulier tout en étant opaques pour la plupart.

Pour faciliter tant la lecture que l'écriture de la version française du mémorandum, celle-ci a été composée en utilisant le masculin dans l'interprétation générique de son usage relatif à des personnes. Il ne recourt donc pas à l'écriture inclusive, dont nous partageons par ailleurs les objectifs. Les lectrices et lecteurs comprendront que lorsque le texte parle par exemple d'enseignants, il se réfère aux enseignantes au moins autant qu'aux enseignants. Celles et ceux qui préfèrent lire le texte en inclusif ont aujourd'hui la possibilité de demander à ChatGPT de le leur traduire.

Ce mémorandum contient beaucoup d'informations inédites ou connues seulement de quelques personnes. Nous nous sommes efforcés de les vérifier toutes. Si cependant nos lecteurs détectaient des erreurs ou des omissions importantes, nous leur serions très reconnaissants de nous en informer ([philippe.vanparijs@gmail.com](mailto:philippe.vanparijs@gmail.com)).

Les corrections et compléments éventuels seront insérés en temps opportun dans la version disponible en ligne [sur le site du Conseil](#).

